

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT**

**MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE
PHYSIQUE ET DU SPORT**

THEME :

***L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL
SENEGALAIS :
Problèmes et perspectives
CAS DE LA REGION DE DAKAR***

Présenté et soutenu par :

Anta BADIANE GAYE



Sous la direction de :

M. Guibril DIOP

Professeur à l'INSEPS

Année Universitaire 2007-2008

L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL SENEGALAIS : *Problèmes et perspectives.* CAS DE LA REGION DE DAKAR.



DEDICACES

The image features a large, stylized title 'DEDICACES' in a blue, cursive font with a drop shadow. This title is superimposed over a faint, circular seal of the University of Dakar. The seal contains the text 'UNIVERSITATIS DAKAR' at the bottom and 'L'EXAMEN ALEX' at the top, with a central emblem depicting a building and trees.



Avant tout, rendons grâce à DIEU, le Clément, le Miséricordieux.

Celui qui a fait de nous des êtres humains ;

Celui dont son travail n'a point de critiques ni d'erreurs ;

Celui qui, sans son aide, tout travail est voué à l'échec.

Saluons son Prophète Ibn Abdallah MOUHAMADOU RASSOULOULAH (PSL) ; nos honneurs et nos fiertés CHEIKH AHMED TIDIANE CHERIF (RTA), EL HADJ MALICK SY (RTA) et tous ceux qui ont œuvré pour l'Islam.

Pour finir Alhamdoulilahi Rabil Alamine.

Dédicaces

IN MEMORIAM

- *A mes grands-mères Fatou DIOUF et Fatou KEBE, j'aurai bien voulu que vous soyez présentes ce jour là.*
- *A mes grands-pères Amadou GAYE et Mamadou DJIGO, vous avez été des modèles incontestés et incontestables dans votre milieu.*
- *A ma tante Aminata GAYE, vous m'avez toujours encouragée dans mes études.*
- *A mon oncle Doro DJIGO que j'adorais tant, que la terre vous soit légère.*
- *A mon oncle et père Makhtar GAYE dit Bocar*
- *A ma tante Oumou BA*

Vous n'avez jamais cessé de me donner des conseils en lieu et place de Papa Thierno.

➤ *A mon père*

L'éducation, la croyance en Dieu, la rigueur que vous n'avez jamais cessé de nous inculquer ont été à tout moment le soubassement de toute notre vie. Vous avez été le moteur de la locomotive de courage, de persévérance qui m'a drainée à l'université.

Soyez assuré de notre reconnaissance éternelle.

➤ *A ma mère*

Les mots me manquent pour exprimer ma pensée. Je retiens cependant que votre courage, votre dignité, votre sens de l'humain, votre générosité, votre disponibilité à tous égards, votre magnanimité, votre compréhension, mais surtout votre foi en Dieu ont fait de vous notre fierté.

Longue vie à toi.

➤ *A mes frères et sœurs*

Ousseynou, Vieux, Bocar, Pape, Bo SANKARE, Mohamed, Mami GAYE, Maty Ba NDIAYE et Maguette SOW, je vous souhaite tout le bonheur possible.

➤ *A mes neveux et nièces*

Petit Papa Thierno, Mohamed Dakar, Mohamed Togo, Mohamed USA, Ibra ; Ndèye Ami, Ndèye Fatou, vous faites la gaieté de la maison.

➤ *A ma seconde mère*

Sokhna DJIGO qui m'a toujours donné des conseils.

Que Dieu vous bénisse.

➤ *A tous les parents de la famille Gaye et Djigo.*

➤ *A la famille FALL*

Grand-père Pape FALL, grand-mère Maguette SOW et à leurs enfants, vous avez toujours été présents à tous les moments.

Mention spéciale.

➤ *A mon oncle*

Pape Demba SOUMARE, discret mais combien efficace.

Que Dieu vous bénisse.

➤ *A mon oncle*

Amadou H. N TOUNKARA, merci pour les premiers encadrements.

➤ *A mon oncle*

Aziz BEYE, Pour les multiples prières, soyez en remercié.

➤ *A mes Tantes*

Mame Sèye FAYE, Ngoné SALL, Fatou SENE, Kinty DIALLO, Awa SAMB, Ndèye MARONE, Fatou MBOW, Coumba NIANG, Awa MANE, Aby SY, grand-mère Faye SY, Fatou TOP, Isseu DIOUF, Maréme SENE, Badiène Anta CAMAR, Caty SOW et toutes les autres.

Longue vie à vous.

➤ *A mes oncles et tantes, cousins et cousines paternelles et maternelles.*

➤ *A mes voisins de la cité des Enseignants.*

➤ *A tous les sportifs et sportives et particulièrement aux joueuses et arbitres de Handball.*

➤ *A tous mes amis particulièrement à George MILLER pour une amitié sincère et durable.*

➤ *A Assane NGOM*

Plus qu'un ami, il est un frère toujours présent à mes cotés entrain de prodiguer les meilleurs conseils possibles.

Qu'il soit remercié.

➤ *A Press dit Amadou Malal NDIAYE*

Vous avez été pour nous tous qui avons grandi sous votre aile protectrice plus qu'un cousin, mais un oncle au sens affectif du terme.

Que Dieu vous protège et vous garde longtemps parmi nous.



REMERCEMENTS

Remerciements

Ce travail n'a pu être réalisé qu'avec l'aide de personnes chaleureuses. Nous voudrions leur exprimer nos remerciements les plus profonds et les plus sincères. Qu'il nous soit permis de citer :

- *M. Guibril DIOP, directeur de ce mémoire, qu'il a dirigé avec une grande générosité de cœur et d'esprit, une disponibilité sans commune mesure. Je ne trouve pas de mots pour vous remercier. Vous êtes la bonté personnifiée.*
- *Tous les répondants aux questionnaires et aux entretiens, mention spéciale à vous.*
- *Tous professeurs de l'INSEPS : BADJI L., BADJI, CAMARA, CISSE, DIA, DIOP G., DIOP M., DIOUF, FALL, FAYE, KANE, MAR, NDIAYE, SAMBOU, SANE, SANO, SECK, SOW, THIAM, THIOUNE, merci pour la réussite de ce travail.*
- *Au personnel administratif de l'INSEPS : Tata Marie, Mme MBENGUE, Tata Anta, Mme NDIAYE, Tata Anas, Mme DRAME, Mme CISSOKHO, Tonton Grégoire, Tonton Raymond, Ousmane, As, Tonton Mbeurgou, Djiby, Thierno, Pape CISSE, Tonton Ibou.*
- *Tous mes camarades de Maîtrise, qu'ALLAH le Tout Puissant vous assiste et vous accorde une pleine réussite. Mention spéciale à Ganna, KANDJI, Fadhel, Modou FALL, Boylil, Edmond, Doudou DIOUF, Ousmane SAGNA, Jul DIALLO, Christian, Omar FAYE, Nabou, Mame Bineta, Néné, Ndèye Fatou, Emilie, Mariama, Anta, Vous êtes comme des frères et sœurs pour moi. Ceci est la reconnaissance pour les moments passés ensemble et qui resteront indélébiles dans mon esprit. Que DIEU vous bénisse.*

- *Tous les étudiants de l'INSEPS particulièrement à Janor , Maodo, Mbaye Babacar, Lamine NDOYE, Djiby FAYE, Imam, GOUDJABY, Kiné SOUMARE, Mariama, qui m'ont épaulé, soutenu, aidé, encouragé pour que jamais tristesse, solitude, déception, découragement ne m'habitent et ne me perturbent.*

- *Pape Abdourahmane GUEYE, Babacar BA, docteur KANE, merci pour le grand soutien que vous m'avez apporté.*

- *Un grand merci à tous ceux, qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ce travail.*

Liste des abréviations

Arb : *Arbitral*

A.S.C. : *Association Sportive et Culturelle*

A.S.F.A. : *Association Sportive des Forces Armées*

B.A. : *Base Aérienne*

C.A.H.B. : *Confédération Africaine de Handball*

C.A.N. : *Championnat d'Afrique des Nations*

C.D. : *Comité Directeur*

C.I.O. : *Comité International Olympique*

C.F.A.S.C. : *Commission Fédérale des Arbitres Secrétaires et Chronométrateurs*

C.F.Q.R.D. : *Commission Fédérale des Qualifications Règlements et Disciplines*

C.N. : *Championnat National*

C.N.E. : *Championnat National Elite*

C.N.O.S.S. : *Comité National Olympique Sportif Sénégalais*

Conf : *Confédéral*

C.T.E.F. : *Centre Technique de l'Entreprise Féminine*

Dep : *Départemental*

D.U.C. : *Dakar Université Club*

F : *Femmes*

Eff : *Effectif*

Fed : *Fédéral*

F.I.H. : *Fédération International de Handball*

F.S.H.B. : *Fédération Sénégalaise de Handball*

H : *Hommes*

H.B. : *Handball*

HBC : *Handball Club*

H.B.F.: *Handball feminine*

H/F: *Hommes et Femmes*

I.H.F.: *International Handball of Federation*

I.N.S.E.P.S : *Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport*

Inter: *International*

J.A. : *Jeanne d'Arc*

Mili: *Militaire*

M.D.E.S.: *Mouvement des Entreprises du Sénégal*

Nat: *National*

Nbre: *Nombre*

Ni: *Effectif Partiel*

Pop: *Populaire*

Q.C.M.: *Questions à Choix Multiples*

Reg: *Régional*

S.A. : *Secrétaire Adjoint*

S.G. : *Secrétaire Général*

S.C.: *Sport Club*

Sco: *Scolaire*

T: *Total*

U.A.S.S.U. : *Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires*

Univ: *Universitaire*

U.S.C. : *Union Sportive et Culturelle*

Liste des tableaux

Arbitres

<u>Tableau I</u> : Nombre d'années et niveau de pratique à travers les différents secteurs de HB des arbitres en tant que joueurs (Hommes et femmes).....	34
<u>Tableau II</u> : Nombre d'années et secteur de pratique civile des arbitres en tant que joueurs de HB. (Hommes et femmes).....	34
<u>Tableau III</u> : La formation ou non à l'arbitrage.....	36
<u>Tableau IV</u> : Niveau de formation des arbitres répondants.....	37
<u>Tableau V</u> : Périodes aux cours desquelles les arbitres répondants ont été formés.....	37
<u>Tableau VI</u> : Répartition des arbitres répondants selon le grade.....	38
<u>Tableau VII</u> : Les contenus de stages et formation subit par les arbitres répondants.....	39
<u>Tableau VIII</u> : Appréciation sur les contenus de formation théorique et pratique des arbitres répondants.....	40
<u>Tableau IX</u> : Régularité ou non de la pratique arbitrale ces trois (3) dernières années.....	41
<u>Tableau X</u> : Les raisons de l'irrégularité de la pratique arbitrale ces trois (3) dernières années.....	41
<u>Tableau XI</u> : Le fait d'arbitrer deux (2) matches dans la même journée.....	42
<u>Tableau XII</u> : Les origines de l'émolument des arbitres selon la forme, la structure et le degré de satisfaction des répondants.....	43
<u>Tableau XIII</u> : Répartition des arbitres selon qu'ils bénéficient ou non d'une assurance.....	44
<u>Tableau XIV</u> : Existence ou non de divergences entre arbitres sur une même faute de joueur.....	44
<u>Tableau XV</u> : Les solutions suggérées par les arbitres pour régler les divergences entre eux.....	45
<u>Tableau XVI</u> : Le niveau de connaissance des règles de jeux des joueurs selon les arbitres.....	45
<u>Tableau XVII</u> : Contestation de la décision de l'arbitre par le joueur.....	46

<u>Tableau XVIII</u> : Existence ou non de violences de la part des joueurs lors d'un match selon les arbitres.....	46
<u>Tableau XIX</u> : Existence ou non de violences de la part du public lors d'un match selon les arbitres victimes.....	47
<u>Tableau XX</u> : Les causes des violences en général des joueurs et du public selon les arbitres.....	47
<u>Tableau XXI</u> : Les conséquences faces de la violence des joueurs et du public selon les arbitres.....	48
<u>Tableau XXII</u> : Niveau de participation à des matchs dirigés avec un arbitrage mixte selon les arbitres.....	49
<u>Tableau XXIII</u> : Les appréciations des arbitres femmes relatives à l'arbitrage mixte.....	49
<u>Tableau XXIV</u> : Les raisons du non engagement des femmes dans l'arbitrage.....	50

Entraîneurs

<u>Tableau I</u> : Entraîneurs ayant déjà assisté à des matches dirigés par des femmes.....	50
<u>Tableau II</u> : Appréciation du niveau des femmes arbitres par les entraîneurs.....	51
<u>Tableau III</u> : Les raisons et niveau de préférence d'un arbitre selon le sexe selon les entraîneurs.....	51
<u>Tableau IV</u> : Existence et origine de favoritisme des arbitres en général lors des matches selon les entraîneurs.....	52
<u>Tableau V</u> : Jugement du niveau de connaissance des arbitres par les entraîneurs.....	52
<u>Tableau VI</u> : Solutions suggérées par les entraîneurs pour une amélioration du niveau des arbitres.....	53
<u>Tableau VII</u> : Proposition des entraîneurs pour améliorer l'arbitrage.....	54
<u>Tableau VIII</u> : Niveau d'appréciation des entraîneurs sur l'intégration des femmes dans l'arbitrage.....	55
<u>Tableau IX</u> : Les raisons du non développement de l'arbitrage féminin selon les entraîneurs.....	55
<u>Tableau X</u> : solutions suggérées par les entraîneurs pour plus de popularité dans l'arbitrage féminin.....	56
<u>Tableau XI</u> : Comparaison du niveau de l'arbitrage féminin actuel à celui d'il y a cinq (5) ans selon les entraîneurs.....	56

Tableau XII : Appréciation de l'arbitrage par les entraîneurs.....57

Joueurs

Tableau I : La pratique des joueurs de hand balle par secteur de (hommes et femmes).....57

Tableau II : Répartition des joueurs de hand balle dans le secteur civil
(Hommes et femmes)58

Tableau III: Le nombre de séance d'entraînement des joueurs par semaine.....59

Tableau IV: La durée moyenne de la séance d'entraînement des joueurs.....60

Tableau V : Le niveau de participation d'arbitres formés à des entraînements de club selon les joueurs.....60

Tableau VI: Joueurs ayant eu à être arbitré par des femmes.....61

Tableau VII : Identification de la préférence du joueur selon le sexe de l'arbitre.....61

Tableau VIII : Les différences notées par les joueurs entre un match arbitré par des femmes et ceux arbitré par des hommes.....62

Tableau IX: Favoritisme ou non dans l'arbitrage selon les joueurs.....62

Tableau X : Les origines du favoritisme des arbitres selon les joueurs.....63

Tableau XI : Niveau de contestation de la décision de l'arbitre par les joueurs lors d'un match.....63

Tableau XII : Niveau de jugement de la connaissance du règlement des arbitres par les joueurs.....64

Tableau XIII: Les solutions des joueurs pour une meilleure prestation arbitrale.....64

Tableau XIV: Les raisons du sous développement de l'arbitrage féminin du hand balle sénégalais selon les joueurs.....65

Tableau XV : Solutions suggérées par les joueurs pour inciter les femmes à s'engager dans l'arbitrage du hand balle sénégalais.....66

Résumé

L'objectif de notre étude est de savoir pourquoi en Handball l'arbitrage féminin était sous-représenté au Sénégal ?

Nous avons jugé nécessaire de procéder à la définition du sport en général et de ses quelques caractéristiques puis à l'analyse du HB et de son arbitrage. Ainsi nous avons présenté la FSHB comme cadre de référence.

Pour bien mener notre étude, nous avons posé des questions et établi des guides d'entretien à l'endroit des arbitres, entraîneurs, joueurs, administrateurs, supporters, anciens handballeurs et arbitres et de la CFASC pour connaître les problèmes de l'arbitrage féminin.

L'essentiel des résultats obtenus tournaient autour de quatre (4) grands axes qui sont le problème de recrutement, de la motivation de la formation de la sécurité des arbitres et de la sensibilisation.

Nos résultats ont abouti au constat selon lequel l'arbitrage féminin du HB sénégalais est confronté à de nombreux obstacles.

En ce moment, nous avons préconisé des solutions et perspectives qui, nous l'espérons, sont de nature à asseoir un cadre propice au développement du HB et de l'arbitrage féminin du HB sénégalais.

L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL SENEGALAIS : *Problèmes et perspectives.* CAS DE LA REGION DE DAKAR.



SOMMAIRE

Sommaire

Grâce

Dédicaces

Remerciements

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Résumé

Sommaire

Introduction.....	1
Problématique.....	3
<u>CHAPITRE I: REVUE DE LITTERATURE.....</u>	5
I- Quelques définitions	5
I-1- Sport.....	5
I-2- Handball.....	6
I-3- Esprit sportif	6
I-3-1- Condition physique.....	6
I-3-2- Compétition.....	6
I-3-3- Motivation	7
I-3-4- Violence.....	7
II- Historique du handball.....	7
III- Historique et évolution du Handball au Sénégal.....	8
IV- Présentation du Handball actuel.....	9
IV-1- But du jeu.....	10
IV-2- Règles de jeu.....	11
V- Historique de l'arbitrage.....	11
V-1- L'arbitre.....	12
V-2- Rôle de l'arbitre.....	13
V-2-1- La connaissance du règlement et du jeu.....	13
V-2-2- Objectivité et honnêteté	14
V-2-3- Le courage.....	14

V-2-4- La personnalité.....	14
V-2-5- La courtoisie.....	14
V-2-6- Qualités perceptivo motrice.....	15
VI- L'arbitrage au Handball.....	15
VI-1- Les arbitre.....	15
VI-2- La tache de l'arbitre.....	15
VI-3- Position sur le terrain.....	16
VI-4- Les signe de la main.....	16
VI-5- Les signaux sonores.....	16
VI-6- Les assistants.....	17
CHAPITRE II : CADRE DE REFERENCE (PRESENTATION FSHB).....	18
I- Le comité directeur.....	18
I-1- Le bureau exécutif.....	19
I-2- Les attributions du bureau exécutif.....	19
II- Les activités de la FSHB.....	20
III- Les structure de fonctionnement.....	20
III-1- Les commissions fédérales.....	20
III-2- La commission fédérale des arbitres et secrétaires chronométrateurs.....	21
III-2-1- Les différents types d'arbitres.....	22
IV- Principes généraux	23
IV-1- Procédure à respecter pour assurer le déroulement d'un bon match.....	24
IV-2- Barèmes des points.....	25
IV-3- Organisation des matchs.....	26
V- Présentation physique du Handball sénégalais.....	26
V-1- Nombre d'équipes.....	27
V-2- Nombre de licenciés par catégories.....	27
V-2-1- National.....	27
V-2-2- Régional.....	28
V-3- Type de compétitions.....	28
V-4- Calendriers de Compétitions.....	28
V-5- Les infrastructures.....	28
V 6- La comission régionale des arbitres secrétaires et chronométrateurs.....	29
V-7- Le nombre et les grades des arbitres.....	29
V-8- Le contenu de la formation des arbitres.....	29

V-8-1- Tests physiques.....	29
V-8-2- Tests théoriques.....	30
V-8-3- Tests pratiques.....	30
CHAPITRE III : METHODOLOGIE.....	31
I- Echantillonnage.....	31
II- Collectes de données.....	31
II-1- Questionnaires.....	31
II-2- Entretiens.....	31
III- Traitement des données.....	32
IV- Problèmes rencontrés.....	32
CHAPITRE IV : PRESENTATIONS, ANALYSES ET INTERPRETATIONS DES	
RESULTATS.....	33
I- Arbitres.....	33
II- Entraîneurs.....	49
III- Joueurs.....	56
IV- Commentaires des questions dont nous n'avons pas jugé la nécessité de faire un	
tableau.....	65
IV-1- Arbitres.....	65
IV-2- Entraîneurs.....	66
IV-3- Joueurs.....	66
V- Supporters.....	67
VI- Président CFASC et commission.....	67
VII- Anciens handballeurs et arbitres.....	68
VIII- Administrateurs.....	69
DISCUSSIONS.....	71
I- Arbitres.....	71
II- Entraîneurs.....	72
III- Joueurs.....	72
IV- Supporters.....	73
V- Président CFASC et Commission.....	73
VI- Anciens handballeurs et Arbitres.....	73
VII- Administrateurs.....	73

PERSPECTIVES ET SOLUTIONS.....	74
I- La motivation à s'engager et la politique de maintien des arbitres dans l'engagement.....	74
I-1- Les appuis en fond (argent) et en moyens (matériels).....	74
I-2- L'assurance administrative de la pratique arbitrale	74
I-3- La sécurité des arbitres.....	74
I-4- Les honoraires.....	75
I-5- La visibilité du Handball.....	75
II- Politique et stratégie de recrutement.....	75
II-1- Appuis en ressources humaines.....	75
III- Politique et stratégie de formation.....	76
CONCLUSION.....	77

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL SENEGALAIS : *Problèmes et perspectives.* CAS DE LA REGION DE DAKAR.

INTRODUCTION

Introduction

Aussi loin que l'on remonte dans le temps, le sport a occupé une place prépondérante dans la vie des sociétés. Il est l'une des activités les plus marquantes dans la société contemporaine. Aujourd'hui il est considéré comme un véritable phénomène social. C'est une activité de vie et de survie pour l'épanouissement de l'être humain, un domaine d'accomplissement qui véhicule entre autres les valeurs suivantes : un jeu dynamique avec le respect des règles et de l'adversaire, un esprit sportif, un domaine dans lequel les parties en présence jaugent leur passion.

Son implantation dans la société moderne a engendré des mutations économiques, politiques, sociales et culturelles. « Il nous est vraiment difficile de comprendre ce phénomène si l'on fait abstraction du contexte dans lequel il se manifeste ». C'est en ce sens que Donald GAY (1993) le définit comme étant : « une activité physique compétitive et amusante pratiquée en vue d'un enjeu selon des règles écrites et l'esprit fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté ».

C'est dans cette optique que nous allons nous intéresser au Handball (HB), qui, au regard de son mode de fonctionnement, des difficultés de tous ordres, fait partie des disciplines sportives les plus défavorisées dans la hiérarchie des sports pratiqués au Sénégal. Chaque année, pour désigner les disciplines sportives devant participer aux compétitions internationales, les critères de sélection tiennent compte de la dernière participation. Ainsi on privilégie les disciplines qui ont un titre de Championnat d'Afrique à défendre, ensuite les disciplines qui ne sont pas loin d'un titre.

Cette discipline fut par le passé parmi les plus populaires et les mieux organisées au Sénégal, mais compte tenu de la primauté accordée aux autres disciplines telles que le football et le basket, le HB est, aujourd'hui, traité en parent pauvre.

Etant un sport d'équipe populaire, passionnant et imposant un esprit combatif attrayant et nécessitant des compétences techniques et tactiques, il nécessite un corps arbitral conséquent. La compétence de ce corps arbitral est-elle du domaine exclusif des hommes ? Le constat est là : le HB sénégalais ne compte que peu d'arbitres femmes. Selon le président de la C.F.A.S.C., sur cinquante arbitres au Sénégal, onze sont des femmes.

La formation féminine reste par contre sous l'emprise des préjugés défavorables et rencontre à cet effet beaucoup de difficultés pour acquérir une popularité. Ainsi pouvons-nous constater à première vue que les femmes au niveau de l'arbitrage du HB ne sont pas suffisamment représentées. Nous pensons que cette sous-représentation des femmes dans ce domaine pourrait s'expliquer par le manque de sensibilisation, le manque d'émancipation des femmes en général ou bien par le manque de formation arbitrale. Existe-t-il d'autres raisons qui expliqueraient ce phénomène ?

Le but de ce mémoire est de faire le tour de la question et de trouver notamment les réponses qui pourraient expliquer l'absence des femmes dans l'arbitrage du HB au Sénégal. Trois raisons ont présidé au choix de notre thème d'étude.

D'abord c'est un devoir, pour les sportifs que nous sommes de réfléchir à fond sur l'ensemble des problèmes auxquels se heurte la promotion des femmes au niveau de l'arbitrage du HB Sénégalais. Ensuite par amour pour le HB dont nous avons longtemps souhaité l'émergence par rapport aux autres disciplines, nous avons décidé de nous investir dans la recherche de solutions susceptibles de développer cette discipline en Afrique en général et au Sénégal en particulier. Enfin, par conviction et dans le souhait d'apporter notre modeste contribution au HB, nous penchons dans la recherche des voies et moyens d'assurer sa promotion au niveau national et international.

Pour mener à bien notre étude, nous nous sommes appuyés sur les questions de recherche suivantes :

- 1) Quels sont les différents problèmes auxquels se heurte la formation des arbitres au niveau du HB Sénégalais ?
- 2) En quoi la formation des arbitres féminins peut-elle être un outil de promotion sociale ?
- 3) Quelles en sont les perspectives et les solutions ?

Pour atteindre nos objectifs, nous avons axé notre étude sur 4 grands chapitres :

Ainsi notre premier chapitre portera sur la revue de littérature.

La présentation de la composition de la F.S.H.B. fera l'objet du deuxième chapitre.

Le troisième chapitre sera essentiellement centré sur la méthodologie du travail.

Enfin, avant de nous livrer à nos propositions et conclusions, nous procéderons à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des questionnaires et interviews qui seront notre quatrième chapitre.

L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL SENEGALAIS : *Problèmes et perspectives*. CAS DE LA REGION DE DAKAR.

PROBLEMATIQUE

Problématique

On ne comprend toujours pourquoi le HB sénégalais n'arrive pas à se faire une place sur le plan national : vu le désintéressement du public par rapport à l'engouement vers les autres disciplines, plusieurs facteurs peuvent être indexés.

Au niveau international le Ministère des Sports a permis au HB masculin de participer à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de 2002 au Maroc, aux jeux africains d'Abuja 2003 et à la CAN de 2004 au Caire en Egypte. La discipline était restée en léthargie de 99 à 2005 pour les femmes et de 94 à 2002 pour les hommes.

Au Sénégal, il est organisé 2 compétitions majeures :

- le CNE regroupe les 8 meilleures équipes masculines et féminines du pays et dure 9 mois.
- le CN qui regroupe toutes les autres équipes, dure 2 mois. L'absence de compétitions des jeunes est l'un des points faibles du HB Sénégalais.

Le HB se joue à ciel ouvert au Sénégal. A l'heure actuelle, seul le stade Iba Mar DIOP de Dakar, avec environ 2000 places, offre des conditions plus ou moins acceptables au niveau de la qualité du jeu. Selon Diatta (2004), deux (02) salles couvertes sont en construction : une à Thiès (70 km de Dakar) sur un budget alloué à la Mairie pour préparer la fête de l'indépendance du Sénégal 2004. Les travaux sont toujours en cours et une autre à Guédiawaye (stade Amadou Barry). Depuis 4 ans, les travaux sont en cours. Ce sont les deux (02) seules salles couvertes prévues à ce jour. Il est donc nécessaire d'avoir plus de structuration, d'organisation de la part de toutes les populations impliquées dans le HB pour son développement.

Au Sénégal, l'arbitrage en général est confronté à de nombreux obstacles constituant autant d'entraves à son développement. Il semblerait que ses problèmes soient principalement liés à la formation, à la démotivation et à la violence.

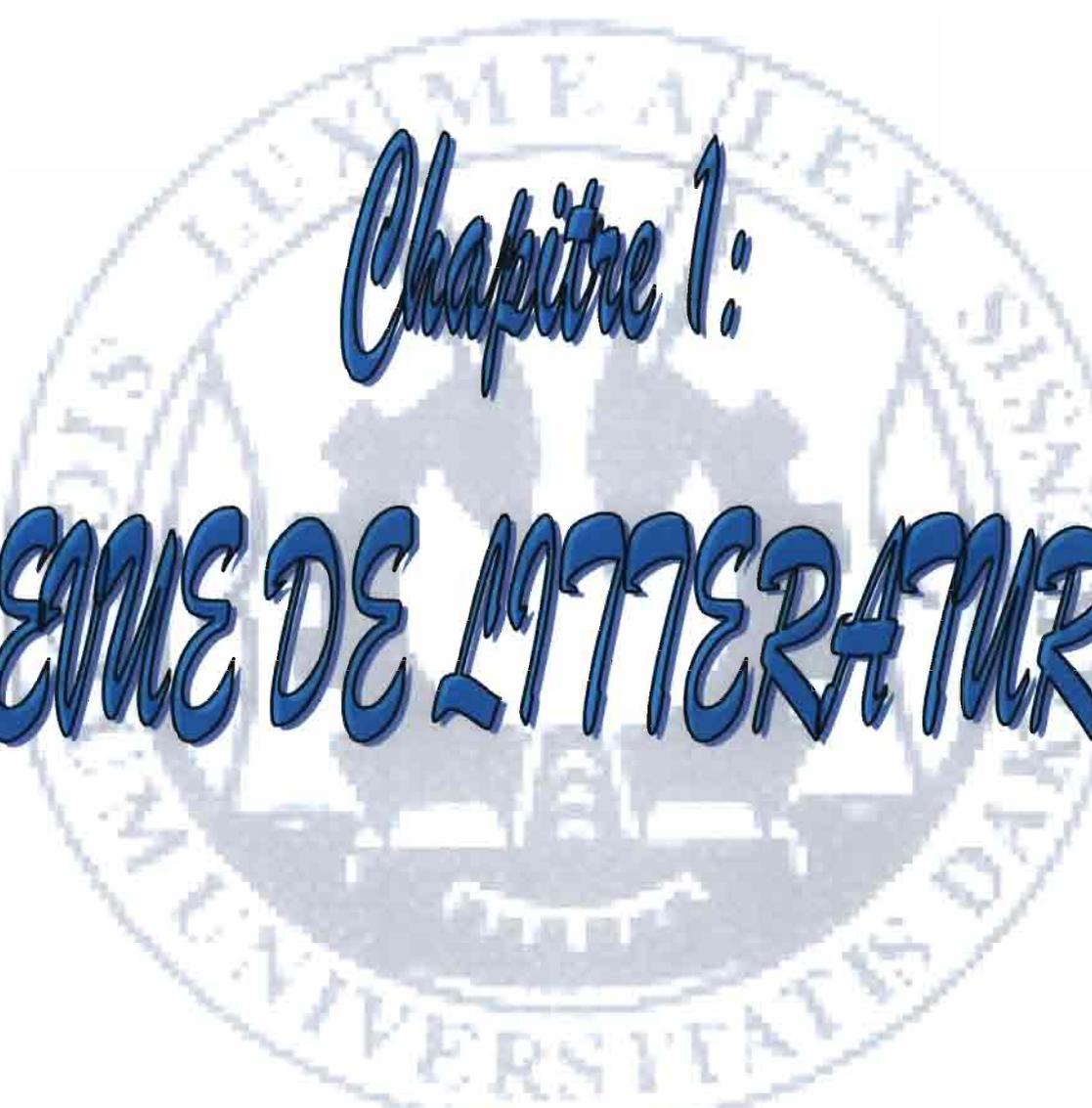
En dehors de ces problèmes, l'arbitrage féminin souffre d'un manque considérable d'une véritable politique de recrutement et de sensibilisation. Ce qui nous a amené à mener une étude dans le cadre de mémoires de Maîtrises à l'INSEPS de Dakar s'intitulant :

« l'arbitrage féminin au niveau du HB sénégalais, problèmes et perspectives : cas de la région de Dakar ».

Les arbitres, par leur rôle qu'ils jouent dans un match, doivent être prêts sur tous les plans pour assurer convenablement leur mission. Au niveau de la pratique, des théories et des méthodes d'entraînement sont mises en œuvre pour augmenter les performances dans le jeu. L'analyse faite à partir du jeu nous a montré que le HB devient de plus en plus rapide, par conséquent, l'arbitre doit être apte physiquement pour être régulièrement proche des actions afin de mieux juger.

Pour ce faire, il doit comme les joueurs, s'entraîner régulièrement suivant un programme défini. Les déplacements rapides et répétés de l'arbitre dans un match nécessitent une bonne condition physique. Au fur et à mesure que le match se déroule, nous constatons que la fatigue s'installe et se manifeste progressivement chez tous les acteurs évoluant dans le terrain. Donc l'arbitre doit supporter cette fatigue pour mieux veiller au bon déroulement de la rencontre.

S'inscrivant sur ce thème, l'étude d'un tel sujet nous permettra, d'une part de déceler les maux dont souffre notre discipline ; d'autre part de faire des recommandations à qui de droit pour contribuer au développement du HB et de l'arbitrage féminin au Sénégal.



Chapitre 1:

REVUE DE LITTÉRATURE

CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE

I- QUELQUES DEFINITIONS

I-1- SPORT

Selon l'Encyclopédie Universalisa (1996) cité par Kane, « le sport est un objet culturel ambigu qui échappe à une définition univoque, il fait l'objet d'un processus incessant de légitimation sociale recouvrant d'importants enjeux sociaux et institutionnels et toujours investi d'une forte charge normative ».

Robert des Sports (1990): « Activité de loisir axée sur l'exercice des qualités corporelles, le Sport procède à la fois du jeu par la liberté du choix, la gratuité, le goût du risque, la soumission aux règles, de la combativité par l'affrontement volontaire à l'adversaire ou à l'obstacle, et de la passion par l'intensité de l'engagement, l'exaltation de la performance ».

Selon Coubertin (1922) cité par Diop, « le sport est un culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque » « il doit être pratiqué avec ardeur, je dirai même avec risque ».

Selon George Hébert (1925) cité par Diop, « le sport est tout genre d'exercice ou d'activité physique ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini : une distance, une durée, un obstacle, une difficulté matérielle, un danger, un animal, un adversaire et par extension soi même ».

Selon Maignanne (1964) cité par Diop, « Activité de loisir dont la dominante est l'effort physique participant à la fois du jeu et du travail, pratiquée de façon compétitive, comporte des règles et institutions spécifiques et susceptible de se transformer en activité professionnelle ».

Selon Donald GAY (1993) cité par Diop, « le sport est une activité physique compétitive et amusante pratiquée en vue d'un enjeu, selon des règles écrites et un esprit fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté ».

Jeux, confrontations, spectacles, efforts physiques intenses, règlements, cadres de pratiques déterminés et normés, systèmes d'organisations, libertés d'expressions contrôlées, etc., tels sont les points focaux autour desquels, les auteurs semblent s'accorder, dans l'approche sémantique du concept du sport

I-2- LE HANDBALL

Le HB est un sport collectif dans lequel quatorze (14) joueurs divisés en deux (2) camps, s'efforcent d'envoyer le ballon rond dans les buts du camp adverse, sans l'intervention des pieds, au cours d'une partie divisée en deux (2) mi-temps.

Selon Fritz et Peter HATTIG (1979) « le HB est un jeu de main qui oppose deux équipes de sept joueurs luttant pour la possession de la balle. L'objectif est de lancer le ballon dans le but adverse et d'essayer de marquer et de défendre son propre but contre les attaques de l'adversaire ».

I-3- L'ESPRIT SPORTIF

Esprit : Fond commun d'idées, de sentiment qui unit les membres d'un groupement sportif et inspire leur action.

« L'esprit sportif est la synthèse des plus nobles qualités humaines : émulation, loyauté envers soi-même, exercice constant de volonté et d'abnégation » (Auto-Vélo, 30-10-1901).

« L'esprit du sport » doit être à la fois une discipline et une morale (P.Viallar, le sport, 1963)

« L'esprit sportif consiste à souhaiter la victoire du meilleur » (J. Ferran, football 1965)

I-3-1- LA CONDITION PHYSIQUE

Pour bien exercer son rôle, l'arbitre doit avoir une bonne condition physique ; ce qui lui permettra d'être dans le match, d'être régulièrement proche des actions pour mieux juger.

La condition physique est définie comme « la capacité à accomplir les tâches quotidiennes avec vigueur et promptitude, sans fatigue excessive et avec suffisamment d'énergie en réserve pour profiter pleinement du temps consacré aux loisirs et faire face aux situations d'urgence ». (TURPIN B. 1993).

I-3-2- LA COMPETITION

C'est une forme d'émulation qui pousse à rechercher la victoire dans une rencontre sportive : course, combat, match, concours.

« La compétition sportive est basée sur l'émulation » (G Hébert 1925).

« C'est par le sport que l'essence de la compétition apparaît le mieux et c'est probablement en lui qu'elle s'est formée et développée » (Bouet 1968).

I-3-3- LA MOTIVATION

Au sens large, « la motivation peut désigner l'état général d'excitation du sujet vis - à-vis d'une certaine action ». Petit Robert (1988)

Selon la même source, « c'est l'action des forces (conscientes ou inconscientes) qui déterminent le comportement ». Cette motivation peut être induite de l'extérieur, on parlera de motivation extrinsèque. Elle peut être aussi induite de l'intérieur ce qu'on appelle la motivation intrinsèque. Elle vient de l'individu et le pousse à agir.

I-3-4 LA VIOLENCE

Selon le Petit Larousse (2001), la violence « est le caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, extrême, brutale. Elle implique l'idée d'un écart ou d'une infraction par rapport aux normes ou aux règles qui définissent les situations considérées comme naturelles, normales ou légales ».

Elle se définit selon MICHAUD (1973), « comme une action directe ou indirecte, massée ou distribuée, destinée à porter atteinte à une personne ou à la détruire, soit dans son intégrité physique ou psychique, soit dans ses possessions, soit dans ses participations symboliques ».

Selon THIAM (1983), « comme agressivité, la violence est aux principes des actions humaines individuelles ou collectives. Comme destructivité, elle menace continuellement la stabilité des relations des hommes entre eux, que ce soit en politique intérieure ou extérieure. La violence est soumise à la gestion et au calcul. Elle intervient dans une gradation de moyens où il n'est pas du tout facile de savoir où s'arrête l'incitation, la contrainte, la passion et où elles commencent ».

II- HISTORIQUE DU HB

Les premières traces du HB pourraient remonter jusqu'en 1898, au Danemark, sous le nom de « Hand bold » ou encore de manière plus ancienne en Tchécoslovaquie sous le nom de « Hazena ».

Dans les années 1900, un irlandais du nom de Cas Ey introduisit un jeu semblable au HB aux Etats Unis. Il provoque un tel engouement qu'une compétition aurait même vu le jour en 1919 à Los Angeles.

Cependant on considère avant tout que le HB est un sport de conception allemande. C'est le professeur Carl Schellenz de l'Ecole Normale Germanique d'Education Physique de Leipzig, qui propose en 1919 une adaptation du Torball (sorte de balle au but pratiqué par les femmes allemandes). Il créa alors le HB à 11. C'est cette filiation germanique qui explique la prononciation à l'allemande du suffixe « Ball » en français.

La Fédération Internationale de HB voit le jour en 1928. Le jeu se pratique alors à l'extérieur à 11 / 11 en plein air.

Le HB est un sport de démonstration aux jeux Olympiques de Berlin en 1936. La Fédération Internationale a été fondée en 1946.

Le HB fut longtemps considéré comme un sport de complément, pratiqué l'hiver au chaud dans les gymnases, puis bien vite se lia, grâce notamment aux substrats actifs du milieu scolaire, autour du HB une véritable progression jusqu'au niveau actuel. Le HB doit donc beaucoup aux milieux scolaires et universitaires et tient aujourd'hui encore une place importante dans les programmes scolaires, notamment en France.

Mais en septembre 1941 on assiste à la mise en place, avec l'aide du régime de Vichy, d'une Fédération Française autonome. De plus le HB fait son entrée dans les programmes du sport scolaire.

Ce sport jadis pratiqué à l'extérieur trouve refuge dans les gymnases. Le HB à 11 fut abandonné au profit du HB à 7 dans les années 1950. Le HB est admis au programme olympique en 1972 à Munich et en 1976 le HBF est apparu à Montréal.

L'IHF est définie par un non profit d'entité légale reconnue par le Comité Olympique International comme la seule représentativité de HB international.

L'IHF a été officiellement créée le 11 juillet 1946. En 2007 selon un comptage, 159 membres de la fédération ont adhéré à l'IHF.

Aujourd'hui le HB est pratiqué par 183 pays avec 31 millions de joueurs, d'entraîneurs, d'arbitres officiels qui régissent 1 million 130 mille équipes à travers le monde entier.

III- HISTORIQUE ET EVOLUTION DU HB AU SENEGAL

Introduit au Sénégal vers les années 1956 par des enseignants du Lycée VAN-VOLLENHOVEN actuel lycée Lamine GUEUYE, le HB se joue uniquement en inter-établissement. Vers les années 1958, les compétitions civiles commencent à voir le jour sous la houlette de feu Labourasse qui a beaucoup contribué à l'implantation du HB au Sénégal.

En 1960 après les premiers jeux de la communauté de Tananarive, d'autres équipes ont rejoint les rangs. Il s'agit des clubs de l'Union Sportive Tireurs Dakarois, la J.A., l'Association Sportive de CŒUR, l'Union Sportive GOREENNE, LE FOYER FRANCE SENEGAL etc. qui gonflent ainsi la liste composée du Club Nautique de Dakar, de l'Union Sportive de l'Arsenal de la Marine de Dakar, de la Gendarmerie etc. En 1969, la fusion du Foyer France Sénégal et de l'espoir de Dakar va donner naissance au Jaraaf. Un autre club Jaguar, va donner naissance à la Stella qui sera ensuite l'actuel Dial DIOP.

Actuellement la FSHB compte environ 32 clubs près de 1441 licenciés : 559 hommes au plan national dont 343 à Dakar, 818 femmes au volet national dont 372 à Dakar et 64 dirigeants dont 43 à Dakar.

Le classement général du HB sénégalais toutes compétitions confondues, selon George Grave (1993), était la neuvième position sur 53 pays jusqu'en 1993 avec un total de 166 points. Au classement général des compétitions des Nations, il occupe la huitième place avec un total de 92 points. Toujours selon Grave (1993), au classement général des compétitions de clubs, il se classe dixième avec un total de 74 points. Selon notre source le Sénégal compte 4 organisations de compétitions de la Confédération Africaine de HB.

Depuis sa création, la FSHB compte 35 participations à des compétitions africaines de la Confédération de HB dont la dernière en Avril 2004 au Caire en Egypte (sélection masculine) où le Sénégal s'est classé septième sur 11 équipes présentes après plusieurs phases.

Au niveau arbitral, il compte 4 arbitres internationaux, 11 confédéraux.

L'actuel président de la commission des arbitres et des règlements de la Confédération est un sénégalais.

IV- PRESENTATION DU HB ACTUEL

Une équipe oppose deux (2) équipes et se déroule généralement en deux (2) mi-temps de trente (30) minutes chacune, séparées par une pause à la mi-temps de dix minutes (10mn). L'air de jeu est un rectangle de quarante (40) sur vingt mètres (20m) comprenant une (1) surface de jeu et deux (2) surfaces de but. Les grands cotés sont appelés lignes de touche, les petits lignes de sortie de but (de part et d'autre des montants du but) et lignes de but (entre les montants). Le but est placé au milieu de chaque ligne de sortie et mesure deux mètres (2m) de haut sur trois mètres (3m) de large. La surface de but devant les buts consiste en un rectangle de trois mètres (3m) sur six (6) et de chaque côté, de six mètres (6m) de rayon, une ligne de trois mètres (3m) est tracée parallèlement à la ligne de but, distance de six mètres (6m) du

bord postérieur de la ligne de but au bord antérieur de la ligne de surface de but. La ligne de jet franc discontinue, parallèle et concentrique par rapport à la surface de but, est tracée à trois mètres (3m) de la ligne de surface de but. Entre ces deux (2) lignes un trait d'un mètre indique la ligne de penalty à sept mètres (7m) des buts. Le jeu se pratique avec un ballon rond en cuir variant en fonction de la catégorie et du sexe des pratiquants (règle 3.2 code IHF 2002) : cinquante huit à soixante centimètres (58 à 60cm) de circonférence et d'un poids compris entre quatre cent vingt cinq et quatre cent soixante quinze grammes (425 et 475 g) pour les hommes et de cinquante quatre à cinquante six centimètres (54 à 56cm) de circonférence et d'un poids de trois cent vingt cinq à quatre cent grammes (325 à 400 g) pour les femmes. Chaque équipe peut comprendre jusqu'à quatorze (14) joueurs. Sur le terrain ne peuvent se trouver en même temps que (7) sept joueurs : un gardien de but et six (6) joueurs de champ répartis en la plupart du temps en deux (2) ailiers (droit et gauche) deux (2) arrières (droit et gauche) un (1) demi-centre (ou arrière central) et un (1) pivot. Dans certains dispositifs tactiques, on peut notamment évoluer avec deux (2) pivots. Sur la touche se trouvent sept (7) remplaçants. Le nombre de remplacements est illimité et les changements se font à n'importe quel moment sans autorisation dès que le joueur remplacé a quitté le terrain.

IV-1- BUT DU JEU

Chaque équipe tente de marquer dans le but du camp adverse en lançant le ballon à la force du bras, de l'extérieur d'un espace appelé surface de but (situé à 6m du but). L'attaquant pourra cependant sauter au dessus de cette surface, à condition qu'il ait effectué son tir avant de retomber. Un (1) point est compté par but. A la fin du temps réglementaire, l'équipe gagnante est celle qui a le plus marqué de points.

Les matchs sont dirigés par deux (2) arbitres (à partir du niveau régional) aidés par un chronométreur et un secrétaire. Ces derniers forment la table de marquage. Les joueurs de champ ne peuvent jouer le ballon qu'avec les mains (en réalité ils peuvent très bien user de la tête, des fesses, du coude...). Est considéré comme faute tout ballon touchant une partie du corps inférieur aux genoux. Seul le gardien a la possibilité de détourner le ballon du pied (sauf à l'extérieur de sa zone où il est considéré comme joueur de champ). Il est interdit à un de ses équipiers de lui passer la balle lorsqu'il est dans sa zone sous peine de jet franc pour l'adversaire. Les joueurs peuvent dribbler avec le ballon et faire au maximum trois (3) pas, ballon en main. Lorsque le ballon sort du terrain sur le côté, l'équipe qui a touché la balle en dernier, concède une touche à l'équipe adverse. Lorsque le ballon sort du terrain, derrière l'un des 2 buts, il revient au gardien si c'est un joueur adverse ou le gardien lui-même qui met la

balle derrière la ligne. Si c'est un défenseur qui met la balle derrière sa propre ligne de but (en le contrant par exemple), c'est l'équipe adverse qui le récupère par le biais d'un jet de coin (équivalent de la remise en jeu) (sauf si le gardien retouche cette balle en restant dans la zone des 6m).

IV-2- REGLES DU JEU

Elles sont au nombre de dix huit (18) :

- 1- L'aire de jeu
- 2- Temps de jeu, signal de fin et arrêt du temps de jeu
- 3- Le ballon
- 4- L'équipe, les changements, l'équipement
- 5- Le gardien de but
- 6- La surface de but
- 7- Le maniement du ballon, le jeu passif
- 8- Irrégularités et comportements antisportifs
- 9- Validité du but
- 10- L'engagement
- 11- La remise en jeu
- 12- Le renvoi
- 13- Le jet franc
- 14- Le jet de sept mètres (7m)
- 15- Instructions générales pour l'exécution des jets (engagement, remise en jeu, renvoi, jet franc, jet de 7m)
- 16- Les sanctions
- 17- Les arbitres
- 18- Le chronométrateur et le secrétaire

V- HISTORIQUE DE L'ARBITRAGE

Selon MENDY (1986), l'institution de l'arbitrage est de tous les temps. Il est permis de penser qu'elle a dans l'histoire, l'époque où la justice a été prise en charge et organisée par l'Etat. La justice romaine présente bien des traits qui évoquent son origine arbitrale. Selon l'Encyclopédie Universalisa (1996), « elle est développée surtout à l'époque féodale et au moyen âge comme procédure de solution des conflits entre les princes ». Toujours de même source, la pratique de l'arbitrage, en revanche, se raréfie à l'apparition de grandes puissances

qui affirment la prédominance de la souveraineté de l'Etat. Selon toujours la source, « au XXème siècle, les ETATS UNIS et la GRANDE BRETAGNE, à la suite de la guerre d'indépendance et de sécession donnèrent à l'arbitrage d'inspiration juridique un développement capital qui a tracé les grandes lignes modernes de l'institution ». Selon PAUTOT (1993), « l'arbitrage sportif quant à lui, « est une forme de justice rendue par une ou plusieurs personnes appelées arbitres ». Toujours selon MENDY (1986), « déjà en l'an 3000 avant J. C., Homère nous raconte que les jeux organisés par Achille étaient dirigés par des arbitres qui départageaient les concurrents. Au moyen âge, les tournois et les batailles, étaient de véritables guerres sans pitié où le vainqueur était le survivant. Connus déjà des grecs et des romains, l'arbitrage s'est développé jusqu'en Italie. Dans un jeu dérivé de l'Haspartum, connu sous le nom de Gioco de Calcio, on trouve un arbitre qui officie à cheval ». Selon la même source, au XXème siècle, l'essor des sports exige un arbitre chargé de la direction du jeu pour faire appliquer le règlement. « L'affrontement de deux (2) camps sera légitime dès qu'il admet l'un et l'autre la direction du jeu par un arbitre. Cet arbitre sera l'incarnation sur le terrain d'un code autoritaire édicté ». Il continuait pour dire que « la compétition nécessite la soumission aux principes de la légalité impérative au risque d'expulsion. Beaucoup plus policier que juge mais l'un et l'autre à la fois, l'arbitre sera là pour signifier l'omniprésence physique d'une loi qu'il est chargé de faire appliquer sans aucune contestation : c'est le règne du sifflet souverain ».

L'histoire a démontré que l'arbitrage sportif existait depuis très longtemps et ne doit pas être confondu selon toujours PAUTOT (1993) avec « l'arbitrage, qui est une forme de justice rendue par une ou plusieurs personnes appelées arbitres, qui ont pour mission de trancher un différent que les parties ne souhaitent pas porter devant les tribunaux normalement compétents ». Dès lors, nous retenons que l'arbitrage sportif devient une composante essentielle du jeu. Sans l'arbitre, la régularité du jeu sera menacée et, l'expression des acteurs ne pourra se faire tant que les règles du jeu de la discipline pratiquée ne sont pas représentées.

V-1- L'ARBITRE

Selon le Dictionnaire de la Langue des Sports (1990): L'arbitre est un officiel chargé de diriger une épreuve sportive, de veiller au respect du règlement, de sanctionner les infractions, de proclamer le résultat et de rédiger un compte-rendu.

Selon le Petit Robert (2003) : « un arbitre est une personne désignée par des parties particulières ou Etats pour trancher un différent, régler un litige ».

Dans le domaine du sport, l'arbitre est une personne investie par une instance (district, ligue ou fédération) d'une mission d'arbitrage.

L'arbitre peut aussi être une personne choisie en accord par les deux parties en conflit.

Selon Pautot (1993), en sport, « l'arbitrage est la fonction de régulation des différents acteurs en présence. L'arbitre est chargé de veiller au respect des règlements, de la conduite du match ; en véritable directeur de jeu, il sanctionne les infractions, proclame les résultats et rédige le compte rendu ».

En général l'arbitre est une personne qui a subi une formation et obtenu un diplôme d'arbitrage certifié par l'institution. Il est chargé de prévenir et de sanctionner les violations aux règles de jeu, de proclamer les résultats et de rédiger un compte-rendu qui sera soumis à une commission compétente.

V-2- ROLE DE L'ARBITRE

Le rôle 1^{er} de l'arbitre revient à diriger équitablement la rencontre sportive selon des règles de jeu établies par la discipline.

L'arbitre doit jouir d'une neutralité et d'une impartialité remarquables afin de prendre des décisions conformes au règlement.

Il ne doit tenir compte d'aucune influence intérieure ou extérieure et par conséquent, il doit être rigoureux et ferme dans ses décisions, serein et rester toujours équilibré afin de mener à bien la rencontre.

Pour bien remplir son rôle, l'arbitre doit avoir beaucoup de qualités :

V-2-1- LA CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET DU JEU

La connaissance du règlement est sans doute la première condition pour postuler à la mission d'arbitre.

Un arbitre doit avoir une connaissance parfaite du règlement et des règles du jeu. Il doit avoir :

Un savoir : c'est à dire une maîtrise de tout le règlement, de toutes les règles de jeu relatives à la discipline et une compréhension de toutes les actions produites par les joueurs.

Un savoir être : la finalité de l'arbitrage étant de permettre le jeu dans toute sa dimension, l'arbitre se doit d'appliquer adéquatement les règles du jeu afin de montrer un comportement exemplaire.

Un savoir faire : après l'acquisition de toutes ces connaissances l'arbitre doit faire preuve de personnalité et montrer qu'il est le maître du terrain. Il doit s'imposer tout en évitant toutes frustrations de la part des joueurs dans la manière de les sanctionner.

V-2-2- OBJECTIVITE ET HONNETETE

Selon MENDY (1986), l'arbitre est par définition « un individu dont la neutralité et l'impartialité sont garantes de son jugement ».

« L'objectivité est l'attitude, la disposition d'esprit de celui qui voit les choses telles qu'elles sont, sans parti pris ni préjugés ».

L'impartialité est le caractère ou la qualité de quelqu'un qui est impartial, ou de celui qui est juste, équitable ».

Certains termes sont clairement définis par les codes de jeu, d'autres par contre sont laissées à l'appréciation de l'arbitre. Il doit alors faire preuve d'honnêteté pour être le plus objectif possible afin d'atténuer toute la subjectivité que certaines règles comportent. Tout manquement à ces qualités lors de la prise de décision pourrait être vivement controversé par les différents acteurs du spectacle sportif.

V-2-3- LE COURAGE

« Le courage est la force de caractère, la fermeté que l'on a devant le danger, la souffrance dans toute situation difficile à affronter ». Avoir une connaissance parfaite des règles et du jeu ne suffit pas, en plus de cette qualité, l'arbitre doit être audacieux pour pouvoir prendre les décisions en conformité avec le règlement sans aucune influence.

V-2-4- LA PERSONNALITE

L'arbitre est le maître du terrain. Il détient le pouvoir unique et total .La personnalité, étant « la force, l'énergie avec laquelle s'exprime le caractère, l'originalité de quelqu'un » ; l'arbitre doit par conséquent être ferme dans ses décisions et inflexible dans ses sanctions. La personnalité est donc nécessaire pour soi-même sur la décision à prendre sans sympathies, ni antipathies mais aussi pour les autres, à accepter la décision qui est conforme à la règle.

V-2-5- LA COURTOISIE

« La courtoisie est la politesse raffinée ». L'arbitre ne doit pas se montrer supérieur aux joueurs et incarner une image antipathique à leurs yeux .Comme on le dit : « le respect est

réci-proque ». L'arbitre doit se montrer courtois vis à vis des joueurs pour s'attendre en retour à la courtoisie de ses derniers, ce qui lui facilitera la communication.

V-2-6- QUALITES PERCEPTIVO – MOTRICES

Selon l'étude faite par M. Ndione (1999), l'arbitre doit avoir une très bonne perception sensitive et motrice. Une bonne vision est impérative pour lui permettre de voir, même de loin le déroulement de l'action. En plus de la bonne condition physique qui lui permet d'être partout présent dans le terrain, il doit avoir un bon positionnement et une attention soutenue. Il doit être imperturbable dans sa concentration pour suivre les actions de près et prendre les décisions adéquates. Une bonne vigilance lui permettra d'être plus objectif dans la prise des décisions. Toutes ces qualités entrent en jeu dans la prestation des arbitres.

VI- L'ARBITRAGE AU HB

VI-1- LES ARBITRES

L'arbitre est la personne habilitée par la Fédération à diriger les matchs de HB suivant les règles établies par l'IHF.

Selon la règle dix sept (17) du code de l'I.H.F. un match de HB est dirigé par deux (2) arbitres ayant les mêmes prérogatives, assistés par un secrétaire et un chronométrateur. Les arbitres sont les maîtres du terrain. Ils détiennent un pouvoir unique concernant les décisions et sanctions prises. Ils ont pour tâches :

VI-2- LA TACHE DE L' ARBITRE

➤ AVANT LE MATCH

Il fait remplir la feuille de match et fait signer les capitaines ;

Il procède à toutes vérifications, relève toutes les irrégularités et les notes sur la feuille de match ;

Il enregistre les réserves formulées par le capitaine de l'équipe adverse sur la qualification d'un joueur.

➤ PENDANT LE MATCH

Il s'applique à faire respecter les règles du jeu.

➤ APRES LE MATCH

Il complète la feuille de match en mentionnant le résultat de la rencontre ;

Il transcrit les réclamations s'il y en a ;

Il mentionne les incidents survenus au cours de la partie et s'attache à relater précisément la nature de ces incidents.

L'arbitre adresse dans les 24H qui suivent la rencontre, un rapport circonstancié obligatoire sur les incidents survenus au cours du match.

L'arbitre s'assure donc de la présence des 2 équipes en tenue réglementaire, surveille la conduite des joueurs dès leur arrivée jusqu'à leur départ, vérifie la feuille de match, l'occupation réglementaire de la zone de changement et la présence et l'identité des officiels, inspecte l'aire de jeu, le ballon et les buts.

VI-3- POSITION SUR LE TERRAIN

Les rencontres sont encadrées par une paire d'arbitres. Ce binôme possède individuellement les mêmes tâches qui s'inversent à chaque attaque. Dans la pratique, l'arbitre du côté de l'équipe attaquante se positionne en retrait des joueurs et de manière excentrée. Il ne doit pas que suivre les mouvements du ballon mais ses mouvements sur le terrain doivent avoir un sens, son homologue se place alors généralement du côté opposé, au niveau de la ligne de sortie de but. De par sa position, ce dernier dispose souvent du meilleur placement pour surveiller les empiétements sur la zone. Cependant, il lui est recommandé de changer de côté d'une action à l'autre pour étendre son autorité sur toute la surface de but et pour mieux voir ce qui se passe. Il doit suivre le déroulement de l'action au niveau de la ligne de surface de but et dans la zone de sa moitié de terrain de jeu. Il doit veiller à rester en permanence derrière la ligne de fond et à ne jamais pénétrer sur la surface de but. Les arbitres changeront de place lorsque le match est interrompu après un but, un jet de sept mètres (7m) ou un temps mort.

VI-4- LES SIGNES DE LA MAIN

Après chaque coup de sifflet, les arbitres doivent faire un signe de la main pour montrer la direction du jet franc, communiquer la raison et le type de faute, mais aussi l'endroit selon lequel le jeu se poursuivra. Selon les directives de la FIHB (1997), les arbitres sont tenus d'utiliser correctement les signes fixés par la commission d'arbitrage et de réglementation, ce qui permet une bonne communication avec les acteurs du jeu ainsi que les supporters.

VI-5-LES SIGNAUX SONORES

Il est recommandé par la commission arbitrale de la FIHB (1997) d'utiliser le sifflet dans le cadre des différentes irrégularités, de manière à correspondre à la nature de la

faute. Le sifflet doit être pour l'arbitre un moyen pour communiquer avec les acteurs du spectacle. Cependant les tons d'un sifflet différent :

- Un signal aigu et puissant : exclusion et jet sept mètres (7m)
- Un signal mi-aigu : fautes techniques et buts.
- Un signal bref : reprise du jeu après un but ou correction de la position du départ d'un joueur après un tir.

Cependant l'arbitre ne doit pas siffler ni très tôt ni très tard. C'est la raison pour laquelle chaque arbitre doit être en permanence en mouvement et trouver le point le plus approprié pour chaque phase de jeu afin de surveiller et de contrôler le déroulement du match mais aussi et surtout de siffler au moment opportun pour une meilleure prestation.

VI-6- LES ASSISTANTS

Selon la règle 18 du code de jeu de l'IHF (2001), les arbitres assistants sont :

- le chronométrateur : qui doit contrôler le temps de jeu, les arrêts et les temps d'exclusion des joueurs
- le secrétaire qui : doit contrôler la composition des équipes, la feuille de match, l'inscription des joueurs après le début du match et des joueurs non autorisés à participer.

Le chronométrateur et le secrétaire peuvent se partager certaines responsabilités : le contrôle du nombre des joueurs, le contrôle des officiels d'équipes, l'entrée et la sortie des remplaçants.

Cependant un délégué technique assiste ces derniers dans la réglementation des zones de changement. S'il y a des sanctions du côté des arbitres, les assistants ont le devoir de marquer les faits sur la feuille de match.



Chapitre 2:
CADRE DE REFERENCE

CHAPITRE II : CADRE DE REFERENCES : PRESENTATION DE LA FEDERATION SENEGALAISE DE HANDBALL

L'association dite « FEDERATION SENEGALAISE DE HB », délégataire de pouvoirs du Ministère des Sports, a été fondée le 19 Novembre 1960, date de sa reconnaissance officielle. Elle a pour objet :

- D'organiser, de développer et de contrôler la pratique du HB sur l'étendue du territoire sénégalais ;
- De créer des liens fonctionnels entre les Ligues Régionales, les Districts et les Sociétés pratiquant le HB au Sénégal ;
- D'entretenir toutes relations utiles avec les Fédérations de HB des autres pays, avec le Comité National Olympique et Sportif et avec les pouvoirs publics ;
- De représenter le Sénégal à toutes les activités de la Confédération Africaine de HB, et de prendre toute participation utile à l'activité de la Fédération Internationale de HB.
- Cette association est déclarée conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur au Sénégal.
- Sa durée est illimitée.
- Son siège social est à Dakar, il peut être transféré par décision de l'Assemblée Générale.
- La Fédération Sénégalaise de HB s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

I- LE COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur met en place la politique Générale de la Fédération définie par l'Assemblée Générale.

Il délibère sur la gestion du Bureau Exécutif et sur le fonctionnement des Commissions qu'il a instituées.

Le Comité Directeur se réunit au moins une fois tous les 3mois.

Les membres du Comité Directeur sont convoqués au moins une semaine avant la date fixée et reçoivent l'ordre du jour établi par le Bureau Exécutif.

Dans les délibérations, et en cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

I-1-LE BUREAU EXECUTIF

Le Bureau Exécutif, élu dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts, se compose des membres suivants :

- Un (01) Président
- Deux (02) Vice-présidents
- Un (01) Secrétaire général
- Un (01) Secrétaire général adjoint
- Un (01) Trésorier général
- Un (01) Trésorier général adjoint
- Deux (02) Membres du comité directeur

Lors des réunions, le Bureau Exécutif peut s'adjoindre, avec voix consultative tout membre du Comité Directeur et les présidents de Commissions Fédérales.

Le Directeur Technique National assiste aux réunions du Bureau Exécutif avec voix consultative. Seuls les membres à jour de leurs cotisations peuvent prendre part aux travaux.

I-2-LES ATTRIBUTIONS DU BUREAU EXECUTIF

Le Bureau Exécutif a dans ses attributions :

- 1 - L'approbation de la composition et des règlements intérieurs des Commissions Fédérales,
- 2 - L'approbation des règlements particuliers et des actions diverses élaborées ou étudiées,
- 3 - L'acceptation des affiliations des clubs,
- 4 - L'enregistrement des démissions et des propositions de radiations,
- 5 - L'application des Statuts et Règlements de la Fédération,
- 6 - L'examen des litiges et l'application des mesures disciplinaires dans la limite de ses compétences,
- 7 - L'application de toute mesure d'ordre Général,
- 8 - L'expédition des affaires courantes.

II- LES ACTIVITES DE LA F.S.H.B.

Elle est chargée de gérer tous les clubs dans toutes les régions du Sénégal. Ces clubs sont répartis dans les Ligues que compte la FSHB. Elle organise le Championnat Elite, la Coupe du Sénégal et divers tournois. Elle est chargée de la gestion des Equipes Nationales et de leurs sorties en rapport avec son Ministère de tutelle.

Le Bureau Exécutif est seul qualifié pour correspondre avec la Fédération Internationale, la Confédération Africaine de HB, le C.N.O.S.S., et les autres Fédérations. Le Bureau Exécutif se réunit tous les quinze (15) jours et plus souvent si nécessaire sur convocation du président.

La présence d'au moins cinq (5) de ses membres, dont le Président ou un Vice-président, le S.A., ou S.G. est nécessaire pour la validité des délibérations du Bureau Exécutif. Tout membre du Bureau Exécutif qui a, sans excuse valable manqué à trois (3) réunions consécutives, perd la qualité de membre de ce bureau. Les absences répétées feront l'objet de sanctions.

Son remplacement est effectué lors de la plus proche réunion de Comité Directeur dans les conditions définies à l'article 13 des Statuts.

III- LES STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT

III-1- LES COMMISSIONS FEDERALES

Les Présidents des Commissions Fédérales sont nommés par le Comité Directeur sur proposition du Président, parmi les membres ou non du Comité Directeur.

Ils doivent impérativement, dans les quinze (15) jours qui suivent leur nomination, soumettre la composition de leur commission à l'approbation du Bureau Exécutif.

Le Président de la Fédération, le Secrétaire Général et le Trésorier Général sont membres de droit de toutes les Commissions.

Les Commissions Fédérales sont les suivantes :

- 1 - Commissions d'Organisation des Compétitions
- 2 - Commission des Finances
- 3 - Commissions des Statuts, Qualification, Règlement et Discipline
- 4 - Commissions des Arbitres, Secrétaires et Chronométrateurs
- 5 - Commission Presse, Communication et Promotion
- 6 - Commission Médicale
- 7 - Commissions des Relations Extérieures

- 8 - Commissions Infrastructures.
- 9 - Direction Technique Nationale

III-2-LA COMMISSION FEDERALE DES ARBITRES ET SECRETAIRES CHRONOMETREURS

Conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement Intérieur de la FSHB, l'administration de l'arbitrage est attribuée à la Commission Fédérale des Arbitres et Secrétaires Chronomètres (C.F.A.S.C.).

Le bureau de la commission se compose :

- d'un (01) président
- d'un vice – président
- d'un secrétaire
- des Présidents de Commissions Régionales des Arbitres et Secrétaires – Chronomètres (C.F.A.S.C.)

Cette commission veille :

- à la stricte application des lois du jeu (Règle Internationale),
- à l'organisation des cours d'arbitrage à l'échelon national en accord avec la Direction Technique Nationale,
- à faire passer des examens théoriques et pratiques aux candidats arbitres fédéraux,
- à l'encadrement des stages régionaux, départementaux et sous – départementaux, désigne les arbitres, les secrétaires et les chronomètres, pour les matchs organisés par la FSHB : Championnats Nationaux, Inter – Liges,
- à réviser et soumet chaque année la liste des arbitres au Bureau Fédéral pour ratification,
- à faire ratifier par le Bureau Fédéral, les nominations et les radiations d'arbitres,
- à juger en première instance pour les épreuves fédérales l'interprétation des lois du jeu en collaboration avec la Direction Technique Nationale,
- à étudier et à proposer à la C.F.Q.R.D. les appels et les décisions des Commissions Régionales se rapportant aux lois du jeu,
- à étudier et à transmettre à la C.F.Q.R.D. pour décision toute réclamation,
- à étudier les cas de récusation d'arbitres et transmission au Bureau Fédéral pour décision,
- à infliger toute sanction nécessaire contre les arbitres convaincus de fraude d'arbitrage ou manque total et volontaire d'activités ; d'incompétence notoire et fautes graves,

- à ce que l'arbitre qui commet une faute en dehors de celles énumérées dans l'article 12 soit traduit devant la C.F.Q.R.D.

Tout arbitre officiel n'ayant pas exercé pendant une période d'un an devra avant de pouvoir officier à nouveau subir un examen théorique et pratique dont les principales questions viseront les modifications ayant pu être apportées aux règlements au cours de cette période.

Les arbitres officiels s'interdisent de critiquer en public de quelque façon que ce soit, un de leurs collègues ou dirigeants ayant dirigé une rencontre.

Toutefois, des réunions de critique doivent être organisées par la C.F.A.S.C. avec procès-verbal transmis à la Fédération comportant les critiques, sanctions etc.

III-2-1- LES DIFFERENTS TYPES D'ARBITRES

Les arbitres de la F.S.H.B. sont classés comme suit :

- Arbitre départemental
- Arbitre régional
- Arbitre fédéral
- Arbitre zonal
- Arbitre continental
- Arbitre international
- Arbitre d'Elite (nomination parmi les meilleurs de l'I.H.F.)

Les arbitres départementaux sont confirmés par la Ligue après un examen Théorique et pratique à la fin d'un stage organisé par la Ligue.

Les arbitres régionaux sont confirmés par la Ligue après un examen théorique et Pratique et un arbitrage effectif de 2 saisons.

Les arbitres fédéraux sont confirmés par le Bureau Fédéral après un examen National organisé par la Fédération.

Les arbitres continentaux sont choisis parmi les meilleurs fédéraux et proposés à la C.A.H.B. pour formation.

Les arbitres internationaux sont en principe choisis parmi les continentaux et proposés à la F.I.H. pour formation.

L'indemnité d'arbitrage en plus du remboursement éventuel des frais de déplacement et de séjour sont proposés par la commission des arbitres au Bureau Fédéral au début de chaque saison. Aucune indemnité n'est versée aux arbitres non titulaires.

Lors d'un match officiel, si l'arbitre désigné ne se présente pas sur le terrain, il faut alors :

1* Solliciter deux officiels neutres ;

2* En cas d'absence d'officiel neutre, confier la direction du match à deux arbitres officiels présents ;

3 * A défaut de tout arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur et il sera procédé à un tirage au sort pour désigner celui qui va officier.

Les arbitres devront toujours par leur attitude vis à vis des dirigeants de club, officiels et joueurs, garder toute liberté d'action afin d'assurer aux épreuves l'impartialité la plus rigoureuse.

Chaque année une carte d'arbitre est délivrée à chaque catégorie d'arbitre et renouvelable, qui donne accès à toutes les manifestations de HB. Elle est signée par les instances dirigeantes.

IV- PRINCIPES GENERAUX

La durée de la saison officielle est fixée du 1^{ier} Octobre au 31 juillet.

Aucun match officiel ou international ne peut avoir lieu pendant la période dite « inter saison » que sur autorisation de la Fédération.

A l'exception des clubs ayant respecté leurs engagements ou obligations antérieurs envers la Fédération, la Ligue ou le District peuvent prendre part à une compétition officielle. Tout championnat, coupe, challenge, tournoi, critérium organisé par la Fédération, par une Ligue, un District ou un Club est une compétition officielle.

Le règlement de ces compétitions doit être homologué par l'organe compétent au moins 15 jours avant leur début. Chaque compétition nationale, régionale ou départementale est jouée selon une formule proposée par la commission sportive concernée, par le comité directeur de l'instance concernée. Cette formule fait l'objet de l'élaboration d'un règlement particulier.

Pour accéder et participer à une épreuve fédérale, tout club doit obligatoirement participer aux Championnats Régionaux ou Départementaux, et respecter les obligations imposées par les Ligues et les Districts ou la Fédération.

Le forfait général d'un club dans un championnat régional ou départemental ou le non respect des obligations entraîne automatiquement le retrait du club des épreuves fédérales.

Seules les règles de jeu fixées et adoptées par l'IHF sont en vigueur dans tous les matchs organisés par la Fédération, les Ligues, les Districts et les Clubs affiliés. Les rencontres sont dirigées par 1 ou 2 arbitres chargés d'appliquer les règles définies par le code d'arbitrage.

Tout club affilié à la fédération est responsable devant elle, des actions de ses officiels, de ses joueurs et de ses supporters, et est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect envers les arbitres et les joueurs avant, pendant et après les rencontres. En cas d'infraction, les sanctions prononcées sont l'avertissement puis la suspension du terrain. Ceci indépendamment des autres sanctions liées à la compétition et des possibilités de poursuites pénales.

Les couleurs des maillots de chaque équipe en présence doivent être différentes. En cas de similitude, le club cité en premier sur la convocation (club recevant) doit changer de maillot, tous les clubs sont tenus de respecter les couleurs dans leur ordre sous peine d'amende.

Un club qui a la garde d'un challenge ou d'un trophée à titre provisoire doit retourner celui-ci à la Fédération, à la Ligue ou District au moins 15 jours avant la remise en compétition. Tout club affilié qui cesse de faire partie de la Fédération doit immédiatement retourner le challenge à la Fédération, à la Ligue ou au District. La durée des matchs figure dans les règlements particuliers des compétitions.

IV-1- PROCEDURE A RESPECTER POUR ASSURER LE DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Une convocation fixant la date, l'heure et le lieu de la rencontre doit impérativement être adressée aux équipes concernées. Une conclusion de rencontre doit être établie préalablement à chaque match selon les modalités déterminées par les règlements sportifs des compétitions concernées.

Un match ne peut être reporté qu'à l'initiative et sur décision d'une instance dirigeante : Fédération, Ligue ou District. Seuls les joueurs régulièrement qualifiés à la date de la première rencontre peuvent prendre part à la nouvelle date fixée. Il appartient au club en déplacement de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre conformément à l'horaire fixé sur la convocation de match. Sauf cas de force majeure justifié, le club sera déclaré forfait s'il n'est pas présent.

Les commissions sportives et d'organisation des compétitions s'assurent du bon déroulement de celle-ci. Elles désignent un délégué officiel qui rend compte de sa mission en

adressant un rapport à la commission. En cas de défaillance d'arbitres, les dispositions du code d'arbitrage prévues dans ces cas sont automatiquement appliquées. En aucun cas un match ne devra être reporté faute d'arbitre sur le terrain.

Tout match arrêté pour cas de force majeure (intempérie, défaillance matérielle) sera rejoué ou continué. Dans tous les autres cas, le match est perdu par pénalité par l'équipe responsable de l'arrêt du match.

IV-2- BAREME DES POINTS

Le barème des points à attribuer est ainsi prévu :

- match gagné 3 points
- match perdu 1 point
- match nul 2 points
- forfait 0 point + 10 buts encaissés
- gagné par forfait 3 points + 10 buts marqués
- perdu par pénalité 0 point, 0 but marqué et le nombre de buts encaissés

Lors du match.

- gagné par pénalité 3 points, 0 but encaissé et le nombre de buts marqués

Lors du match est pris en compte avec un minimum de 5 buts.

Si plusieurs équipes sont à égalité de points à l'issue d'une compétition (championnat) elles seront départagées selon les procédés suivants et dans l'ordre :

- Par la différence des buts marqués et encaissés entre les 2 équipes intéressées (goal Différence particulier).
- Par la différence des buts marqués et encaissés sur l'ensemble de la compétition (goal Différence général).
- Par les matchs amicaux et tournois
- Par la meilleure attaque
- Par la meilleure défense
- Par tirage au sort.

IV-3- ORGANISATION DE MATCHS

Tout match amical ou tournoi doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la FSHB sous couvert de sa Ligue d'origine au moins 15 jours avant la date prévue.

Les demandes d'autorisation concernant des équipes appartenant à des Ligues différentes ou concernant des équipes étrangères, doivent impérativement être adressées à la Fédération.

- **Match avec un club étranger** : un match entre une équipe sénégalaise et une équipe étrangère ne peut avoir lieu qu'après avoir obtenu l'autorisation de la Fédération.

La demande d'autorisation doit parvenir à la Fédération un mois avant la date fixée sous couvert de sa Ligue avec avis.

Toute demande doit être obligatoirement accompagnée de l'autorisation de la Fédération dont dépend le club étranger.

- **Match de sélection** : Une rencontre interrégionale, inter - départementale ne peut avoir lieu qu'après l'accord de la Fédération ou de la Ligue, selon le cas.

Tous les joueurs prenant part à des matchs de sélection doivent être munis de licence fédérale de l'année en cours, et appartenir effectivement aux clubs des villes ou des régions qu'ils sont appelés à présenter.

- **Sélection de joueurs** : Peut être sélectionné pour faire partie d'une équipe Nationale, tout joueur de HB ayant la qualité de sénégalais devant la loi.

Peut être sélectionné pour faire partie d'une équipe régionale ou départementale ; tout joueur dépendant de la fédération, la qualité de sénégalais étant exigée pour les seules épreuves conduisant la formation des équipes nationales.

Tout joueur sélectionné est prévenu sous couvert de son club par l'intermédiaire de la ligue concernée.

V- PRESENTATION PHYSIQUE DU HB SENEGALAIS

V-1- Nombre d'équipes

Au Sénégal, il existe trente huit (38) équipes de HB dont vingt et une (21) de Première Division et dix sept (17) de Deuxième Division.

Dakar :

Première Division : U.S. Gorée (H/F), DUC (H/F), Saltigué (H/F), Diamono (H/F), J.A.(H/F), Jaraaf (H/F), Dial DIOP (H), ASFA (H), Golf HBC (F), Disso (F).

Deuxième Division : I.N.S.E.P.S. (H/F), B.A. 160 (H).

Thiès :

Première Division : U.S.C. Rail (H), A.S.C. Thiès (F), Stade de Mbour (H/F).

Première Division : U.S.C. Rail(F), El H. Badiane HBC (H/F).

Diourbel :

Deuxième Division : Diourbel HBC (H/F).

Kolda :

Première Division : Avenir de Kolda (H).

Deuxième Division : Avenir de Kolda (F).

Ziguinchor :

Première Division : Casa Sport (H/F).

Deuxième Division : Bignona HBC (F), Diouloulou HBC (F), Oussouye HBC (F).

Louga :

Première Division : Niambour (H/F).

Tambacounda :

Première Division : Coton Sport (H/F).

Saint Louis :

Première Division : Linguère (H/F).

Kaolack :

Première Division : A.S.C. Saloum (H), A.S.C. Boustane (F), Kaffrine HBC (F).

Deuxième Division : Kaffrine HBC (H), Sokone HBC (F), Sara HBC (F), Ngane Saer (F), A.S.C. Gandiaye (F), M&dina Sabakh (F), Nioro S.C. (F), A.S.C. Commune Kahone (F).

V-2- Nombre de licenciés par catégories :

V-2-1- National : 1441 licenciés

Hommes :

Pupilles (8 à 9ans) : 03

Poussins (10 à 11 ans) : 02

Benjamins (12 à 13 ans) : 28

Minimes (14 à 15 ans) : 47

Cadets (16 à 17 ans) : 54

Juniors (18 à 19 ans) : 41

Séniors (20 ans et plus) : 384

Dirigeants : 64

Femmes :

Pupilles (8 à 9 ans) : 09

Poussins (10 à 11 ans) : 16

Benjamins (12 à 13 ans) : 52

Minimes (14 à 15 ans) : 150

Cadets (16 à 17 ans) : 163

Juniors (18 à 19 ans) : 139

Séniors (20 ans et plus) : 289

V-2-2- Régional : 758 licenciés

Hommes :

Pupilles (8 à 9 ans) : 03

Poussins (10 à 11 ans) : 02

Benjamins (12 à 13 ans) : 22

Minimes (14 à 15 ans) : 23

Cadets (16 à 17 ans) : 23

Juniors (18 à 19 ans) : 21

Séniors (20 ans et plus) : 249

Dirigeants : 43

Femmes :

Pupilles (8 à 9 ans) : 09

Poussins (10 à 11 ans) : 15

Benjamins (12 à 13 ans) : 25

Minimes (14 à 15 ans) : 60

Cadets (16 à 17 ans) : 45

Juniors (18 à 19 ans) : 41

Séniors (20 ans et plus) : 177

Toutes les catégories ont participé aux compétitions nationales sauf la catégorie « pupille ».

V-3- Types de Compétitions

Au niveau national : le Championnat National Elite, le Championnat National, la Semaine du Sifflet, la Coupe du Président de la FSHB, le tournoi du MDES, le tournoi Super coupe, le tournoi Olympiade et le tournoi international de Saint Louis.

Au niveau régional : le tournoi de la femme, la Coupe du Maire de Dakar.

V-4- Les Calendriers de Compétitions

Pour les calendriers de compétitions Hommes et Dames (voir annexes).

Les équipes sont réparties en quatre poules de quatre. Les deux poules (A et B) regroupent les équipes de Dakar et les deux autres poules (C et D), les équipes des autres régions.

Pour déterminer le champion en titre à la fin de la saison, il s'agit de faire un tirage « dicté » : les huit équipes qualifiées vont s'affronter dans les autres régions en élimination directe.

Pour les demi-finales, les matchs se dérouleront à Dakar sur la base d'un tirage au « sort ». Enfin, la Finale également aura lieu à Dakar pour désigner le champion en titre de l'année.

V-5- Les infrastructures

Au Sénégal le HB se pratique sur les terrains suivants :

un Stadium (Iba Mar DIOP) et dix terrains compétitifs à Dakar et quinze autres dans les régions.

V-6- La commission régionale des arbitres secrétaires et chronométreurs

Elle se compose de :

- 1 président
- 1 vice président chargé de la formation
- 1 secrétaire
- 1 président de Sous Commission de désignation
- 1 président de Sous Commission de discipline

Cette commission est chargée du Championnat Régional (18 matchs), de la Coupe du Maire (10 matchs) en juniors et séniors mais aussi gère les arbitres stagiaires.

V-7- Le nombre et les grades des arbitres

- Hommes : trente neuf (39) arbitres dont quatre (4) internationaux, dix (10) confédéraux, dix (10) fédéraux, dix (10) départementaux et cinq (5) stagiaires.
- Femmes : onze (11) arbitres dont une (01) confédérale, une (01) fédérale, une (01) départementale et huit (8) stagiaires.

V-8- Le contenu de la formation arbitrale au niveau national

V-8-1- Test Physiques :

Du grade des stagiaires aux confédéraux :

- **Test de Cooper** : c'est un test de terrain qui permet d'estimer le VO₂Max. Il s'agit de parcourir la plus grande distance possible en 12 minutes

Pour les internationaux :

- **Shuttle run (La navette Run Test)** : ce test est un peu comme celui du Luc Léger. Il détermine le maximum de l'endurance aérobie d'un joueur. Ce test a été publié pour la première fois par la firme Leger et Lambert (1982).
- **Test de souplesse** : ce test consiste à faire sur une surface déterminée des roulades, de se relever le plus rapidement possible pour continuer la course en slalom pendant une durée déterminée.
- **Test d'équilibre** : ce test consiste à poser une planche de faible épaisseur sur deux (2) leviers et sur laquelle il faut se tenir debout à cloche pied. L'objectif est de tester l'équilibre de la personne sur une durée maximale.
- **Test de réflexes** : ce test consiste à faire appel à la rapidité de l'intelligence. Il s'agit de différentes figures géométriques de couleurs différentes, reliées à l'ordinateur et sur lesquelles il faut appuyer rapidement à chaque fois que la machine en montre une.

- **Test de vitesse** : ce test consiste à tester la rapidité de la personne à plusieurs reprises sur une distance de dix (10) mètres.

V-8-2- Tests Théoriques :

Du grade des stagiaires aux régionaux :

- Connaissances des règles par Q.C.M. (axé surtout sur les règles de bases).

Des fédéraux aux confédéraux

- Connaissance des règles par Q.C.M. (avec le catalogue de questionnement).

Pour les internationaux :

- Connaissance des règles (avec le code d'arbitrage).

V-8-3- Tests Pratiques :

Du grade des stagiaires aux internationaux :

- La pratique de l'arbitrage dans le terrain.



Chapitre 3: METHODOLOGIE

CHAPITRE III : METHODOLOGIE

I- ECHANTILLONNAGE

Dans le cadre de notre recherche, nous avons touché les joueurs, joueuses, entraîneurs, arbitres masculins et féminins du HB Sénégalais. Il s'agit d'un échantillonnage de 100 personnes. Les joueurs et joueuses du Championnat Elite ont été choisis dans les différentes équipes de Dakar à savoir : GOLF HBC, DIAMANO, DISSO, JA, D.U.C., JAARAF, GOREE, SALTIGUE, DIAL DIOP, A.S.F.A. Les entraîneurs ont été choisis en fonction des clubs masculins et féminins. Pour les arbitres masculins et féminins le choix a été fait en tenant compte de tous niveaux de grades.

Notre population est constitué de 100 éléments dont : douze (12) arbitres masculins, six (6) arbitres féminins, vingt deux (22) entraîneurs, soixante (60) joueurs : trente (30) joueurs et trente (30) joueuses de Dakar du Championnat Elite.

Nous avons donné dans chaque club six (6) questionnaires concernant les joueurs et joueuses. Pour les entraîneurs, les questionnaires sont donnés en fonction de leur nombre dans chaque club.

II- COLLECTE DES DONNEES

II- 1- QUESTIONNAIRES

Tout au début il a été élaboré quatre pré-questionnaires destinés à quinze personnes de la population cible lors des rencontres. Après étude nous avons corrigé et distribué les questionnaires pendant les heures d'entraînement ou de matchs ; c'était l'occasion pour nous de toucher le maximum de notre population. Nous avons distribué 100 questionnaires pour connaître le niveau d'expérience des enquêtés, les appréciations sur l'arbitrage féminin du HB Sénégalais, la formation arbitrale et les facteurs pouvant influencer la prestation des arbitres. Tout ceci a été fait pour recenser les différents problèmes liés à l'arbitrage féminin du HB Sénégalais.

II-2- ENTRETIENS

Différents guides ont été élaborés pour s'entretenir avec les administrateurs, les anciens handballeurs et arbitres, la CFASC et les supporters. Un dictaphone a été utilisé pour recueillir les données afin de compléter les questionnaires mais aussi vérifier certaines informations concernant notre thème. Des questions sont élaborées autour des problèmes liés:

- à la formation
- aux motivations
- à l'arbitrage du HB Sénégalais
- à l'appréciation de l'arbitrage féminin

Ainsi nous avons tenté par le biais de la méthode d'entretien et du questionnaire, de recueillir le maximum d'informations pouvant servir d'éléments de réponses à notre étude. Notre enquête a commencé le 15 Mai pour se terminer le 28 Août 2008.

III-TRAITEMENT DES DONNEES

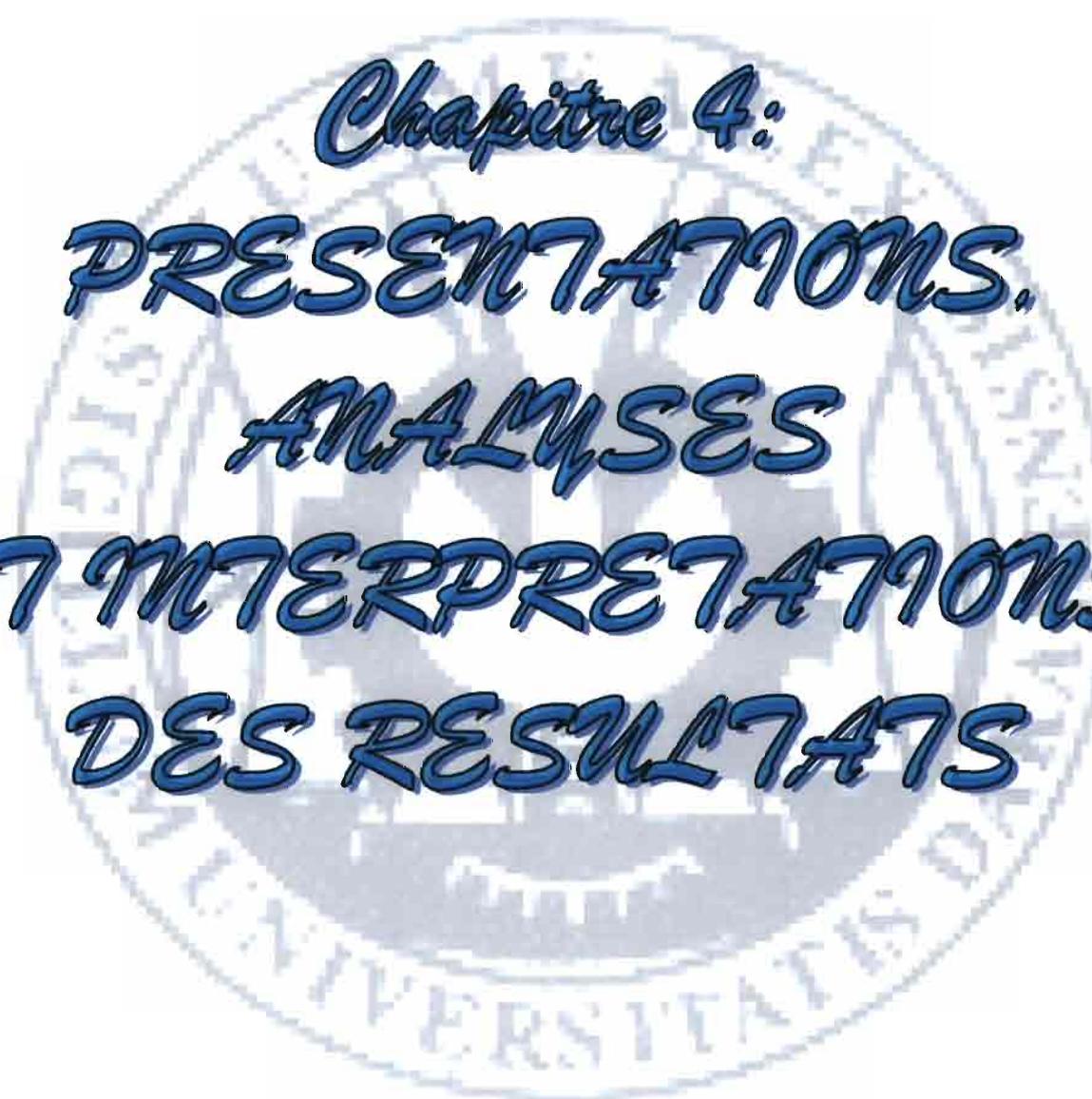
Après avoir récupéré les questionnaires, nous avons fait des tableaux et calculer les pourcentages pour apprécier les réponses de la population cible.

IV-PROBLEMES RENCONTRES

Nous avons rencontré beaucoup de problèmes dans les questionnaires comme dans les entretiens. Les premiers questionnaires destinés aux joueurs ont été pour la plupart perdus ; les déplacements dans les différents clubs ; la difficulté à trouver la population cible ; des problèmes liés à la compréhension des questions pour certains (analphabètes) ; des problèmes à l'enregistrement des entretiens.

La difficulté à trouver des documents au siège de la F.S.H.B. a été aussi source de limites à l'égard de notre thème d'étude.

Pour pallier certains des problèmes, nous étions obligés grâce à la compréhension des entraîneurs, de grignoter 15 minutes de leur temps d'entraînement pour la réponse automatique des questionnaires ; nous avons traduit des questions en wolof pour donner à certains des possibilités de réponses et profiter aussi des rencontres sportives pour trouver la population cible.



Chapitre 4:
**PRESENTATIONS,
ANALYSES
ET INTERPRETATIONS
DES RESULTATS**

CHAPITRE IV : PRESENTATIONS, ANALYSES ET INTERPRETATIONS DES RESULTATS

I- Arbitres

Tableau I : nbre d'années et niveaux de pratique à travers les différents secteurs du HB des arbitres en tant que joueurs

HOMMES

Secteurs	Sco		Univ		Mili		Civil		T		Classes d'âges
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
3-8	4	33	1	8.5	0	0	1	8.5	6	50	23 à 44ans
9-13	1	8	0	0	0	0	0	0	1	8	26 à 28ans
14-18	2	17	0	0	0	0	0	0	2	17	25 à 48ans
19-23	0	0	0	0	0	0	1	8	1	8	33ans
24-28	1	8.5	0	0	0	0	1	8.5	2	17	49 à 58ans
T	8	66.5	1	8.5	0	0	3	25	12	100	

FEMMES

Secteurs	Scol		Univ		Mili		Civil		T		Classes d'âges
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
3-8	2	33	0	0	0	0	0	0	2	33	23 à 44ans
9-13	2	33	1	17	0	0	0	0	3	50	26 à 28ans
14-18	0	0	0	0	0	0	1	17	1	17	25 à 48ans
19-23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33ans
24-28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 à 58ans
T	4	66	1	17	0	0	1	17	6	100	

Ces tableaux nous montrent que l'ensemble des arbitres masculins et féminins âgés de 23 à 58 ans, pratiquant le HB entre 3 et 28 ans ont essentiellement joué dans le niveau scolaire.

Au niveau universitaire 8,5% des hommes et 17% des femmes ont pratiqué à ce niveau.

Dans les niveaux scolaire et universitaire, la capacité intellectuelle intervient.

Ainsi nous pensons que les arbitres qui ont un niveau d'étude supérieur maîtrisent plus le règlement et par conséquent ont la capacité à mieux analyser interpréter et apprécier le jeu.

Tableau II : nombre d'années et secteurs de pratiques civiles des arbitres en tant que joueurs de HB

HOMMES

Secteurs Nbre d'années	Dép		Rég		Nat		Inter		T %	Classes d'âge
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%		
3-8	6	20	5	17	2	7	0	0	44	23 à 44ans
9-13	1	3.5	1	3.5	0	0	0	0	7	26 à 28ans
14-18	2	7	1	3	1	3	1	3	16	25 à 48ans
19-23	1	3	1	3	1	3	0	0	9	33ans
24-28	2	7	2	7	2	7	1	3	24	49 à 58ans
T	12	40.5	10	33.5	6	20	2	6	100	

FEMMES

Secteurs Nbre d'années	Dép		Rég		Nat		Inter		T %	Classes d'âge
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%		
3-8	2	9.5	2	9.5	1	5	1	5	29	23 à 44ans
9-13	3	14	3	14	3	14	3	14	56	26 à 28ans
14-18	1	5	1	5	1	5	0	0	15	25 à 48ans
19-23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33ans
24-28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 à 58ans
T	6	28.5	6	28.5	5	24	4	19	100	

Ce tableau nous montre que l'ensemble des arbitres masculins et féminins âgés de 23 à 58 ans, pratiquant le HB entre 3 et 28 ans ont tous évolué dans le secteur départemental.

Par contre dans le secteur international nous remarquons que la tendance a fortement baissé.

Nous en déduisons que 94% (40.5+33.5+20) des hommes et 81% (28.5+28.5+24) des femmes arbitres n'ont pas connu le haut niveau en tant que joueurs.

Soulignons par ailleurs que « l'expérience fait la différence ». Les arbitres qui ont eu à pratiquer 28 ans maîtrisent plus le règlement. Cette expérience des arbitres pourrait influencer positivement la qualité de l'arbitrage. Ce qui peut entraîner une belle prestation et par conséquent une meilleure visibilité de l'arbitrage.

Tableau III : La formation ou non à l'arbitrage

Réponses Populations	Eff	Oui		Non		T %
		<i>ni</i>	%	<i>Ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	12	10	83	2	17	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	4	67	2	33	100
T ni	18	14		4		

17% des hommes et 33% des femmes n'ont pas subi la formation.

Ceci pourrait être en grande partie la cause des contestations et des violences qui affectent la qualité et la prestation de l'arbitrage.

83% des hommes et 67% des femmes ont été formés.

Déjà avec des arbitres formés, l'arbitrage au Sénégal est confronté à d'énormes problèmes à plus forte raison que des arbitres qui n'ont pas subi de formation.

Comment peut-on accepter qu'un arbitre qui n'a pas été formé puisse diriger des matchs ?

Tableau IV : Les niveaux de formation des arbitres répondants

Niveau	Eff	Niveau nat		Niveau inter		T %
		<i>Ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Populations						
<i>Arbitres hommes</i>	12	8	67	4	33	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	5	83	1	17	100
T ni	18	13		5		

La qualité d'une prestation arbitrale pourrait être le reflet de la qualité d'une formation.

(33%) des arbitres hommes et (17%) des arbitres femmes ont subi la formation au niveau international.

Pourtant cela ne se voit pas sur le terrain. N'est-il pas du au fait qu'ils arbitrent 2 matchs dans une même journée ?

Peut-être par ce qu'ils ont été depuis longtemps formés et qu'ils n'ont pas été recyclés ?

Tableau V : Périodes au cours desquelles les arbitres répondants ont été formés

Années	Eff	81 à 92		93 à 97		98 à 02		03 à 07		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	12	4	33	2	17	2	17	4	33	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	0	0	0	0	1	17	5	83	100
T ni	18	4		2		3		9		

De l'année 1981 à 1997, seuls des arbitres masculins ont subi la formation.

C'est à partir de 1998 que les femmes ont intégré le milieu arbitral.

En 10 ans, seules 6 femmes ont été formées, ceci nous conduit à soulever entre autres le problème de la motivation et de la formation des arbitres.

Tableau VI: Répartition des arbitres répondants selon le grade

Grade Arb	Eff	Elève arbitre		Départ		Rég		Féd		Zonal		Conf		Inter		T%
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
pop																
<i>Arbitres hommes</i>	12	2	17	1	8	4	33	1	8	0	0	2	17	2	17	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	5	83	0	0	0	0	0	0	0	0	1	17	0	0	100
T ni	18	7		1		4		1		0		3		2		

100% des arbitres masculins ont été formés dans tous les grades.

Par contre chez les arbitres féminins, 83% sont des élèves arbitres et 17% sont des arbitres confédéraux.

Aucune femme n'a été enregistrée dans les grades départemental, régional, fédéral et zonal.

Cette grande différence qui existe entre l'arbitrage masculin et celui féminin fait que ce dernier ne soit pas visible. Ceci nécessite que l'on organise souvent des séminaires de passage de grade pour donner à ces femmes la chance d'accéder au haut niveau.

Tableau VII: les contenus de stages et formation subi par les arbitres répondants

Domaines	Physique				Technique				Psychologique				Autres			
	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%
Pop																
<i>Arbitres hommes</i>	12	100	0	0	12	100	0	0	12	100	0	0	0	0	12	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	100	0	0	6	100	0	0	6	100	0	0	0	0	6	100
T ni	18		0		18		0		18		0		0		18	

Définition :

Physique : ce qui concerne la formation du corps par l'exercice.

Technique : ce qui appartient à un domaine particulier, spécialité de l'activité ou de la connaissance.

Psychologique : ce qui appartient à la psychologie. (Psychologie : science de l'apparition de l'esprit).

L'appréciation de l'arbitrage se fait à 2 niveaux : observer l'arbitre officier ou bien apprécier le contenu de sa formation.

100% des arbitres masculins et féminins ont reçu une formation impliquant les volets physique, technique et psychologique.

100% de la population dans les deux sexes ne sont pas satisfaits dans d'autres domaines.

Le manque de documents sur le contenu de la formation des arbitres nous fait penser que ces arbitres sont simplement évalués et appréciés sur le terrain et sur le code d'arbitrage.

Tableau VIII: appréciation sur les contenus de formation théorique et pratique des arbitres répondants

Domaines	Théorie				Pratique				Satisfaction			
	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%
Pop												
<i>Arbitres hommes</i>	12	100	0	0	12	100	0	0	10	83	2	17
<i>Arbitres femmes</i>	6	100	0	0	6	100	0	0	3	50	3	50
T ni	18		0		18		0		13		5	

100% de la population des arbitres masculins et féminins sont formés dans les volets théorique et pratique.

Même si 83% des hommes et 50% des femmes sont satisfaits de la formation, notons qu'il y'a réticence de 17% des hommes et de 50% des femmes.

L'arbitre qui est satisfait de sa formation est motivé à arbitrer ; par contre celui qui ne l'est pas, doute de lui-même, du contenu de sa formation et de sa prestation, par conséquent est démotivé à pratiquer l'arbitrage.

Il serait nécessaire d'avoir un document sur le contenu de la formation pour pouvoir l'évaluer d'abord, puis apprécier la prestation des arbitres et l'améliorer si nécessaire.

Tableau IX: la régularité ou non de la pratique arbitrale ces trois (03) dernières années

Réponses Pop	Eff	Oui		Non		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	12	7	58	5	42	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	0	0	6	100	100
T ni	18	7		11		

58 % des hommes arbitrent régulièrement. Cette pratique régulière permet de capitaliser rapidement une expérience et de maîtriser le règlement.

100 % des femmes arbitres n'arbitrent pas régulièrement. L'irrégularité de la pratique arbitrale conduit à un déficit d'expérience et par conséquent entraîne la difficulté à interpréter rapidement les actions sur le terrain.

Tableau X: les raisons de l'irrégularité de la pratique arbitrale ces trois (03) dernières années

Réponses Pop	Eff	Grand débutant		Problème de santé		Problème de motivation financière		Problème d'adaptation		T%
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	5	4	80	0	0	0	0	1	20	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	4	66	1	17	1	17	0	0	100
T ni	11	8		1		1		1		

Rappelons que ce tableau correspond au 42% des hommes et 100% des femmes qui n'arbitrent pas régulièrement (cf.9 p/38).

Le déficit chronique d'arbitres est apparent.

Ainsi, il serait souhaitable d'améliorer et de rendre visible l'arbitrage.

Pour acquérir certaines compétences il faut une pratique régulière de l'arbitrage, ce qui permet à l'arbitre d'analyser plus vite une situation et de prendre la décision appropriée.

Tableau XI: le fait d'arbitrer deux matchs dans une même journée

Réponses	Eff	Oui		Non		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Pop						
<i>Arbitres hommes</i>	12	11	92	1	8	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	0	0	6	100	100
T ni	18	11		7		

92 % des hommes arbitrent deux matchs dans une même journée.

Le fait d'arbitrer deux matchs dans une même journée s'explique par le manque notoire d'arbitres qui existe dans le HB sénégalais. Soulignons que ce fait est antisportif et entraîne une baisse des performances physiques et une mauvaise interprétation du jeu qui se répercutent sur le second match. Ceci pourrait être la cause des contestations et des violences qui affectent la qualité arbitrale.

100% des femmes arbitres n'arbitrent pas deux fois de suite. Peut-être parce qu'elles n'ont pas commencé à arbitrer ou qu'elles ont du mal à arbitrer une seule fois?

Tableau XII: les origines de l'émolument des arbitres selon la forme, la structure et le degré de satisfaction des répondants

Emolument	Forme				Structure				Niveau de satisfaction				Eff
	Espèce		Chèque		Fédération		Ligue		Satisfaction		Insatisfaction		
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	
Pop													
<i>Arbitres hommes</i>	12	100	0	0	10	83	2	17	2	17	10	83	12
<i>Arbitres femmes</i>	6	100	0	0	4	67	2	33	1	17	5	83	6
T ni	18		0		14		4		3		15		18

S'il s'agit du Championnat Régional, l'émolument s'élève à 1000 Francs et vient de la Ligue.

Si c'est le Championnat Elite, c'est 2000 Francs venant de la Fédération.

L'on peut constater que 100 % des arbitres hommes et femmes reçoivent leurs honoraires en espèce, pourtant le chèque est une preuve comptable.

83% des hommes et des femmes jugent insuffisant leur émolument.

Ceci nous conduit à dire que, quelque part, l'émolument n'est pas source de motivation.

N'oublions pas que les textes parlent de frais de transport. La plupart des arbitres confondent paiement et frais de transport.

Tableau XIII: répartition des arbitres selon qu'ils bénéficient ou non d'une assurance administrative

Réponses Pop	Eff	Oui		Non	
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%
<i>Arbitres hommes</i>	12	0	0	12	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	0	0	6	100
T ni	18	0		18	

Tous les arbitres sont unanimes sur le fait qu'ils ne bénéficient pas d'assurance administrative. 100% des hommes et des femmes ne sont pas assurés et cela entraîne une prise de risque dans la mesure où leur sécurité dans les stades est insuffisante. En effet au cours des rencontres de HB, moins de 10 policiers sont chargés d'assurer et la sécurité des arbitres et celle de tout le public. L'assurance des arbitres étant une couverture en cas de blessure, d'accident..., souscrire à cette assurance, serait les aider à une meilleure prestation.

Comment peut-on assurer un arbitre qui n'a pas une reconnaissance officielle ?

Tableau XIV: existence ou non de divergences entre arbitres sur une même faute

Réponses Pop	Eff	Oui		Non		T %
		<i>Ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	12	10	83	2	17	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	6	100	0	0	100
T ni	18	16		2		

Autrefois les arbitres officiaient ensemble et régulièrement pour la coordination des faits et gestes.

Aujourd'hui les divergences notées pourraient s'expliquer par le fait que les arbitres n'officient plus par paire. Ce qui entraîne par conséquent des incohérences au niveau de l'appréciation des fautes, de la perception et de l'analyse des intentions tactiques de jeu. Ce manque de cohésion des arbitres, pourrait entraîner une mauvaise appréciation de l'arbitrage

Tableau XV: les solutions suggérées par les arbitres pour régler les divergences entre eux

Solutions Pop	Effectif	Consultation réciproque		Priorité selon la proximité		T %
		<i>ni</i>	%	<i>Ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	10	6	60	4	40	100
<i>Arbitres femmes</i>	8	6	75	2	25	100
T ni	18	12		6		

Explication : priorité selon la proximité : l'arbitre le plus proche de la faute emporte la décision.

Ces solutions suggérées pourraient éviter certains malentendus entre arbitres mais aussi certaines confusions de la part du public dans leurs appréciations, ce qui pourrait entraîner une influence positive sur la prestation des arbitres.

Nous leur demandons au préalable de communiquer par paire pour être plus cohérents dans leurs décisions.

Tableau XVI: le niveau de connaissance des règles de jeu des joueurs selon les arbitres

Réponse Pop	Eff	Très faible		Faible		Moyen		Bon		Très bon		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	12	2	17	5	42	4	33	0	0	1	8	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	1	17	2	33	3	50	0	0	0	0	100
T ni	18	3		7		7		0		1		

59% des hommes (17+42) et 50% des femmes (17+33) jugent très faible à faible le niveau de connaissance des joueurs.

Par contre 8% seulement des hommes le jugent très bon.

Les joueurs, méconnaissant les règles de jeu, peuvent en vouloir aux arbitres qui appliquent strictement le règlement. Cette méconnaissance des règles pourrait être la cause des contestations et de la violence qui existent dans l'arbitrage.

Pour palier le déficit de connaissances des joueurs, des séminaires doivent être organisés régulièrement pour informer les joueurs des éventuels changements apportés au code de jeu par la Commission des Arbitres et de Règlements de l'I.H.F.

Tableau XVII : contestation de la décision de l'arbitre par le joueur

Réponses	Eff	Oui		Non		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Pop						
<i>Arbitres hommes</i>	12	12	100	0	0	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	5	83	1	17	100
T ni	18	17		1		

100 % de la population des arbitres hommes et 83% des femmes affirment avoir été contestés par des joueurs dans leurs décisions.

Ces contestations pourraient être dues d'une part à certains changements apportés au code de jeu et qui ne sont pas parvenus aux joueurs ; d'autre part par sanctions erronées du règlement et qui ne sont pas connues par les arbitres. Ce manque d'information aura des répercussions qui pourront limiter le caractère spectaculaire et influencer négativement sur l'appréciation de l'arbitrage.

Tableau XVIII : Existence de violences de la part des joueurs lors d'un match selon les arbitres

Réponse	Eff	OUI		NON		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Pop						
<i>Arbitres hommes</i>	12	10	83	2	17	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	1	17	5	83	100
T ni	18	11		7		

La violence notée à partir de ces répondants, ne fera qu'une mauvaise publicité du HB en général et de l'arbitrage en particulier, ce qui peut causer la rareté du public dans cette discipline.

La présence des services de l'ordre pourrait apporter un changement et par conséquent conduire à une prestation meilleure.

Tableau XIX: Existence ou non de violences de la part du public lors d'un match selon les arbitres

Réponses Pop	Eff	OUI		NON		T %
		ni	%	ni	%	
<i>Arbitres hommes</i>	12	9	75	3	25	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	0	0	6	100	100
T ni	18	9		9		

75% des arbitres hommes ont été victimes de violences.

Cette violence entraînera la rareté du public en général, des arbitres mais aussi une mauvaise publicité du HB.

25 % des hommes et 100 % des femmes n'ont pas été victimes de violences. Peut-être qu'ils sont des stagiaires et n'ont pas encore commencé à arbitrer.

Tableau XX: Les causes des violences en général des joueurs et du public selon les arbitres

Causes Pop	Manque de sécurité		Non maîtrise de soi		Clubisme		Fautes arbitrales		Ignorance du Règlement par les joueurs		Ignorance du règlement par les supporters		T	
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%
<i>Arbitres H</i>	3	25	3	25	2	17	1	8	1	8	2	17	12	100
<i>Arbitres F</i>	2	33	1	17	0	0	2	33	1	17	0	0	6	100

8% des arbitres H et 17% des F pensent que les violences seraient venues des fautes commises par les arbitres, ce qui influence négativement sur la prestation arbitrale.

17% des arbitres F pensent que les joueurs ne maîtrisent pas le règlement. Cette ignorance du règlement affecte toujours la qualité de la prestation.

17% des arbitres H pensent que les violences seraient dues à la méconnaissance du règlement, ce qui cause des confusions entre eux.

Ce niveau de violence du aux anti-jeux et anti-sportivités des joueurs et du public nous fait penser à envisager une formation du public en règles de jeu.

Tableau XXI : les conséquences de la violence des joueurs et du public selon les arbitres

Causes	Mauvaise publicité du handball		Rareté du public		Frein à son développement		T	
	ni	%	ni	%	Ni	%	ni	%
<i>Arbitres hommes</i>	5	42	3	25	4	33	12	100
<i>Arbitres femmes</i>	2	33	4	67	0	0	6	100

25 % des hommes et 67 % des femmes pensent que les conséquences de la violence seraient la rareté du public. Ce pourcentage assez élevé des femmes, nous fait penser, si ces dernières ne sont pas hantées par la peur et du coup démotivées à s'engager.

Toutes ces conséquences sont néfastes et constituent un grand danger pour l'avenir de l'arbitrage.

Tableau XXII : niveau des matchs dirigés avec un arbitrage mixte selon les arbitres

Réponses Pop	Eff	OUI		NON		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	12	4	33	8	67	100
<i>Arbitres femmes</i>	6	3	50	3	50	100
T ni	18	7		11		

33 % des hommes et 50 % des femmes ont eu à partager des matchs avec un arbitre de sexe opposé.

67 % des hommes et 50% des femmes affirment le contraire.

Etant donné que les hommes sont plus expérimentés et que les femmes ont commencé à subir la formation en 98 (cf. tableau 5 des arbitres), mettre ces dernières avec les arbitres masculins serait source d'encouragements et de motivations pour les femmes dans leur prestation arbitrale.

Tableau XXIII : les appréciations des arbitres femmes relatives à l'arbitrage mixte

Causes Pop	Motivation formative		Encouragement		T %
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
<i>Arbitres hommes</i>	9	75	3	25	100
<i>Arbitres femmes</i>	2	33	4	67	100
T ni	11		7		

L'étude de ce tableau révèle que toute la population des arbitres hommes et femmes ont des appréciations positives par rapport à l'arbitrage mixte. Sachant que les hommes ont plus d'expérience, les femmes partageant le terrain avec ceux-ci, se sentiraient plus rassurées et plus confiantes, ce qui les encouragerait et les motiverait davantage.

Tableau XXIV : les raisons du non-engagement des femmes dans l'arbitrage

Raisons	Violences		C'est l'affaire des hommes		Insécurité		Manque de courage		Situation matrimoniale		Manque d'assurance administrative		T	
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	Ni	%	ni	%	ni	%
Arbitres H	1	8	0	0	2	17	3	25	2	17	4	33	12	100
Arbitres F	3	50	2	33	1	17	0	0	0	0	0	0	6	100
Eff	4		2		3		3		2		4			

Parmi les différentes raisons évoquées nous notons chez les répondants que l'insécurité, la violence et le manque d'assurance administrative sont les raisons premières qui font que les femmes ne s'engagent pas massivement dans l'arbitrage.

Vient en 2^{ème} position le manque de courage chez les femmes (25%) ; ensuite, selon les H, les femmes, une fois mariées, tournent le dos au sport (17%).

Certaines d'entre elles pensent jusqu'à présent que l'arbitrage c'est l'affaire des hommes (33%). Ce problème culturel pourrait être affirmée par la non représentation de l'arbitrage féminin au niveau du HB Sénégalais.

Ce grand pourcentage de la violence notée dans le HB 67% (50+17) aura des répercussions sur le niveau de popularité de l'arbitrage.

Si nous parvenons à éradiquer ces problèmes, nous pensons que les femmes auraient plus de courage et de motivations à s'engager dans l'arbitrage.

II- ENTRAINEURS

Tableau I: entraîneurs ayant déjà assisté à des matchs dirigés par des femmes

Réponses	Oui		Non		Eff	T%
	ni	%	ni	%		
Assistance aux matchs	15	68	7	32	22	100

68% des entraîneurs ont assisté à des matchs arbitrés par des femmes.

Ce qui veut dire que les femmes étaient présentes dans le milieu arbitral.

Par contre 32% affirment le contraire.

Cette population n'est-elle pas composée de jeunes entraîneurs qui ont intégré le milieu tout juste après la disparition des femmes dans le milieu arbitral.

Tableau II : Appréciations du niveau des femmes arbitres par les entraîneurs

Réponses	Bon		Moyen		Mauvais		Eff	T %
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>Ni</i>	%		
Niveau des femmes	2	13	12	80	1	7	15	100

La majorité (80%) adhère pour un niveau moyen.

Si les entraîneurs semblent être les plus informés du règlement par rapport aux autres populations, leur appréciation sur le niveau des femmes devrait encourager celles-ci à rester davantage dans le milieu.

Tableau III : Les raisons et niveau de préférence d'un arbitre selon le sexe selon les entraîneurs

Préférence des arbitres selon le sexe	Eff	Arbitres H		Arbitres F	
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%
<i>Rigueur</i>	16	14	63	2	9
<i>Plus d'expérience</i>	3	3	14	0	0
<i>Maîtrise du règlement</i>	3	3	14	0	0
T	22	20	91%	2	9%

91% des entraîneurs préfèrent les arbitres hommes pour des raisons de rigueur (63%), d'expérience (14%) et de maîtrise du règlement (14%).

(9%) préfèrent des arbitres femmes

16 ans après l'intégration des hommes dans le milieu arbitral, les femmes commencent à être formées (cf. tableau V p. 36)

Cette grande tendance à préférer l'arbitrage masculin, ne s'explique t-elle pas par le fait que les hommes sont plus expérimentés ?

Tableau IV : origine et existence de favoritisme des arbitres en général lors des matchs selon les entraîneurs

Origine du favoritisme	Eff	OUI		NON	
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%
<i>Clubisme</i>	15	13	59	2	9
<i>Ignorance du règlement, manque de professionnalisme</i>	4	0	0	4	18
<i>Pression due au match</i>	3	2	9	1	5
T	22	15	68%	7	32%

68% des entraîneurs pensent qu'il y a du favoritisme dans les rencontres sportives.

Seuls 32% pensent le contraire.

Ceci nous amène à dire de revoir l'arbitrage dans toute sa globalité : théorique mais surtout pratique, se remettre en cause par rapport à l'impartialité d'un arbitre, aspect fondamental pour juger.

Ce favoritisme pourrait être en grande partie la cause de la violence notée dans le HB Sénégalais.

Tableau V: Jugement du niveau de connaissance des arbitres par les entraîneurs

appréciations	Eff	Très faible		Faible		Moyen		Bon		Très Bon		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Pop												
T	22	2	9	3	14	14	63	3	14	0	0	100

23% (14+9) des entraîneurs pensent que le niveau de connaissance des arbitres est très faible à faible. Ce qui nous fait penser à améliorer le contenu de la formation.

13% pensent que le niveau est bon.

64 % pensent que le niveau est moyen.

D'autre part on note une unanimité de la population qui s'accorde à dire que l'arbitrage n'a pas encore atteint le haut niveau sénégalais.

Tableau VI: Solutions suggérées par les entraîneurs pour une amélioration du niveau des arbitres

Suggestions	Eff	formation		Formation petite catégorie		Apport audio-visuel		Implication des anciens		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>Ni</i>	%	
<i>Entraîneur</i>	22	16	73	1	4	3	14	2	9	100

73 % des entraîneurs disent qu'il faut des formations stages séminaires et recyclages des arbitres pour une bonne prestation.

4% pense que la formation de la petite catégorie ferait l'affaire de l'arbitrage.

14 % pensent qu'il faut un apport audio-visuel pour les critiques et l'auto évaluation.

9% affirment que l'implication des anciens arbitres et surtout des internationaux apporterait beaucoup dans la formation par la pratique du HB et la démonstration des fautes.

Toutes ces propositions évoquées font parti des bases qui pourront influencer positivement dans la qualité de l'arbitrage et par conséquent entraîner des prestations meilleures.

Tableau VII : Quelques propositions des entraîneurs pour améliorer l'arbitrage

Suggestions	Eff	Procéder aux soins des blessés sur la touche		Sanction de la contestation par deux minutes		Que les matches féminins soient arbitrés par des femmes		L'annulation des deux points au championnat régional		Ne former que des arbitres qui ont un bon niveau scolaire		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Entraîneur	22	3	14	3	14	3	14	5	22	8	36	100

Les propositions évoquées pourraient apporter des améliorations dans l'arbitrage.

36% de la population suggèrent de ne former que les arbitres qui ont un bon niveau scolaire car le niveau intellectuel a une influence sur la manière d'interpréter les règles de jeu, sur l'appréciation des fautes et sur la perception et l'analyse des intentions tactiques du jeu.

14% des entraîneurs déplorent la sanction de la contestation des joueurs par un avertissement verbal qui devrait être plutôt de 2 minutes. Les joueurs, malgré leur expérience sportive et leur connaissance relative à l'éthique sportive, se mettent à contester les arbitres.

Ces réactions de la part des joueurs nous semblent avoir des conséquences sur la qualité du jeu.

14% des entraîneurs suggèrent que tous les matchs féminins soient arbitrés par des femmes. Ce qui nous fait penser à envisager une sensibilisation et un recrutement des femmes pour assurer la prestation féminine.

14% de la population proposent de procéder aux soins des blessés sur la touche. Ceci permettrait de gagner du temps et de jouer le match dans une durée bien précise.

Tableau VIII : niveau d'appréciation des entraîneurs sur l'intégration des femmes dans l'arbitrage

Jugement	Effectif	Bon		Acceptable		Difficile		T %
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Pop								
Entraîneurs	22	13	59	6	27	3	14	100

Ce tableau nous enseigne que 86% (59+27) des entraîneurs acceptent l'intégration des femmes dans l'arbitrage.

Cependant notons qu'il y a une retenue de 14% de la population.

Ainsi avec un pourcentage assez significatif, nous nous rendons compte que la plupart des entraîneurs aimeraient bien qu'il y ait des femmes dans l'arbitrage ce qui est encourageant pour ces dernières.

Tableau IX: les raisons du non développement de l'arbitrage féminin selon les entraîneurs

Suggestions	Eff	Violences- insécurité		Manque de volonté		Manque de sensibilisation		T%
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
entraîneur	22	9	41	7	32	6	27	100

Le manque de sécurité (41%) conjugué à l'absence de motivation explique le manque de volonté (32%) des femmes à s'engager dans l'arbitrage. Cette insécurité trop fréquente (cf. tableau XI : raisons du non engagement des femmes dans l'arbitrage) présente des conséquences sur le niveau de popularité de l'arbitrage féminin.

Tableau X : les solutions suggérées par les entraîneurs pour plus de popularité dans l'arbitrage féminin.

Suggestions	effectif	Campagne de sensibilisation		Formation à la base		Obligation des clubs à envoyer des femmes dans les stages d'arbitrage		T%
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Entraîneurs	22	5	23	13	59	4	18	100

Ce tableau nous enseigne que l'accent est surtout mis sur la formation à la base (59%). Cette formation de la petite catégorie préparerait à la relève et nous fait penser à une formation complète et continue de ces jeunes arbitres à l'image de la formation du joueur.

Tableau XI : comparaison du niveau de l'arbitrage féminin actuel à celui d'il y a cinq (05) ans selon les entraîneurs

Appréciations	Evolution		Pas de progrès		T	
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%
T ni	10	45	12	55	22	100

45% des entraîneurs pensent que l'arbitrage féminin a évolué.

Par contre 55% de cette population ont une idée contraire.

Ceci nous amena à dire que l'arbitrage féminin est confronté à de sérieux problèmes (recrutement, formation) qui nécessitent l'implication de tous les acteurs du HB pour son développement.

Tableau XII : appréciation de l'arbitrage par les entraîneurs

Suggestions	Bien		Assez bien		Nul		T	
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%
Général	4	18	14	64	4	18	22	100
Masculin	3	13	14	64	5	23	22	100
Féminin	11	50	6	27	5	23	22	100

Les appréciations positives sont plus apportées sur l'arbitrage féminin (50%) que sur l'arbitrage masculin (14%) et l'arbitrage en général (18%).

Ceci nous fait dire que les femmes sont acceptées dans l'arbitrage ce qui est motivant pour ces dernières.

III- JOUEURS

Tableaux I : la pratique des joueurs de HB par secteur

HOMMES

secteurs	Sco		Univ		Mili		Civil		T		Classes d'âges
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
3-8	4	13	2	7	4	13	2	7	12	40	18 à 32ans
9-13	2	7	2	7	0	0	1	3	5	17	19 à 32ans
14-18	1	3.5	1	3.5	2	6.5	1	3.5	5	17	25 à 38ans
19-23	3	10	2	6.5	2	6.5	1	3	8	26	33 à 38ans
T	10	33.5	7	24	8	26	5	16.5	30	100	

FEMMES

Secteurs	Sco		Univ		Mili		Civil		T		Classes d'âges
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Nbre d'années											
3-8	3	10	4	13	3	10	2	7	12	40	18 à 28ans
9-13	2	7	3	10	1	3	0	0	6	20	24 à 34ans
14-18	0	0	1	3	0	0	0	0	1	3	23 à 33ans
19-23	4	13	5	17	2	7	0	0	11	37	23 à 33ans
Total	9	30	13	43	6	20	2	7	30	100	

Ces tableaux nous enseignent que de 3 à 8 ans des joueurs âgés de 18 à 32 ans et des joueuses âgées de 18 à 28 ans ont pratiqué plus le HB dans ces différents niveaux.

Notons cependant que le nombre d'années de la pratique du HB et l'âge du joueur influencent beaucoup dans l'appréciation du niveau de l'arbitrage. Ainsi l'expérience et la capacité intellectuelle sont des caractéristiques qui permettent de mieux maîtriser le règlement et par conséquent facilitent le joueur dans sa manière d'interpréter, d'apprécier et d'analyser le jeu.

Tableau II : répartition des joueurs de HB dans le secteur civil

HOMMES

Secteur	Dép		Rég		Nat		Inter		T		Classes d'âge
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Nbre d'années											
3-8	4	13	2	7	5	17	1	3	12	40	18 à 32ans
9-13	3	10	2	7	0	0	0	0	5	17	19 à 32ans
14-18	1	3.5	1	3.5	2	7	1	3	5	17	25 à 38ans
19-23	4	13	1	3	2	7	1	3	8	26	33 à 38ans
T	12	39.5	6	20.5	9	31	3	9	30	100	

FEMMES

Secteur Nbre d'années	Dép		Rég		Nat		Inter		T		Classes d'âge
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	
3-8	4	13.5	4	13.5	3	10	1	3	12	40	18 à 28ans
9-13	2	7	3	10	1	3	0	0	6	20	24 à 34ans
14-18	0	0	1	3	0	0	0	0	1	3	25 à 33ans
19-23	3	10	5	17	3	10	0	0	11	37	23 à 33ans
T	9	30.5	13	43.5	7	23	1	3	30	100	

Ces tableaux montrent que des arbitres masculins âgés de 18 à 32 ans et des arbitres féminins âgés de 18 à 28 ans pratiquant le HB de 3 à 8 ans ont joué en grande partie dans ces différents secteurs.

Le nombre d'années et le secteur de pratique ont des influences dans la pratique de l'arbitre. Ainsi les joueurs qui ont le plus longtemps pratiqué le HB évoluant dans le secteur international acquièrent plus d'expérience par rapport à la qualité du jeu. Cette expérience se voit sur leur comportement dans le terrain et par conséquent aide l'arbitre dans sa pratique.

Tableau III : nombre des séances d'entraînement des joueurs par semaine

Nbre de séances pop	0		1		2		3		4		5		6		7		T	
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%
Hommes	1	3	0	0	0	0	5	17	0	0	21	70	1	3	2	7	30	100
Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	93	0	0	2	7	30	100

La plupart de cette population soit 70% des joueurs et 93% des joueuses s'entraînent cinq fois par semaine. Ceci permet aux joueurs d'acquérir rapidement la connaissance des règles de jeu. Cette acquisition aide l'arbitre dans sa communication avec les joueurs ce qui lui permet de mieux faire sa mission.

Tableau IV : durée moyenne de la séance d'entraînement des joueurs

durée des séances	1h& moins		1h 30		2h		2h 30		3h et plus		T	
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%
Pop												
<i>Hommes</i>	2	7	4	13	20	67	3	10	1	3	30	100
<i>Femmes</i>	1	3	2	7	21	70	6	20	0	0	30	100
T ni	3		6		41		9		1		60	

Nous notons que la plupart des équipes au Sénégal s'entraînent sur une durée de 2 heures. La durée d'une séance d'entraînement étant en rapport direct avec le niveau du joueur, permet à ce dernier d'avoir une bonne condition physique, l'acquisition de connaissances par rapport au règlement mais aussi lui permet d'être crédible dans son jugement sur l'arbitrage.

Tableau V: niveau de participation d'arbitres formés à des entraînements de club selon les joueurs

Pop	Joueurs				Joueuses				Eff
	Oui		Non		Oui		Non		
	ni	%	ni	%	ni	%	ni	%	
<i>Elève arbitre</i>	9	30	0	0	7	23	0	0	16
<i>Départementale</i>	4	13	0	0	5	17	0	0	9
<i>Régionale</i>	11	37	0	0	14	47	0	0	25
<i>Fédérale</i>	6	20	0	0	4	13	0	0	10
<i>Zonale</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T %		100		0		100		0	60

La présence des arbitres formés lors des entraînements de clubs pourrait parfaire l'arbitrage. Par le biais de l'autre, les arbitres en aidant les joueurs à mieux maîtriser les règles du jeu, se perfectionnent davantage dans leur pratique.

Rappelons que la relation qui s'installe entre arbitres et joueurs lors des entraînements dans les clubs ne devrait pas être source de favoritisme durant les compétitions car l'arbitre doit toujours être impartial.

Tableau VI : joueurs ayant eu à être arbitrés par des femmes

Réponses	Oui		Non		T	
	ni	%	ni	%	ni	%
Sexes						
<i>Hommes</i>	4	14	26	86	30	100
<i>Femmes</i>	9	30	21	70	30	100

14% des hommes et 30% des femmes ont eu à être arbitrés par des femmes.

86% des hommes et 70% des femmes affirment le contraire.

Ceci nous fait dire que l'arbitrage n'est pas développé et par conséquent reste invisible. Cette invisibilité pourrait expliquer en partie les raisons de la préférence de l'arbitrage masculin.

Tableau VII : identification de la préférence du joueur selon le sexe de l'arbitre

Réponses	Effectif	Hommes		Femmes	
		ni	%	ni	%
<i>Arbitres hommes</i>	35	18	60	17	57
<i>Arbitres femmes</i>	6	3	10	3	10
<i>Arbitres Hommes&Femmes</i>	19	9	30	10	33
T	60	30	100	30	100

60% des hommes et 57% des femmes préfèrent être arbitrés par des hommes.

10% des hommes et des femmes préfèrent être arbitrés par des femmes.

Cette plus grande majorité à vouloir l'arbitrage masculin, n'est-elle pas due au fait que l'arbitrage masculin est plus visible que celui féminin ?

Tableau VIII: les différences notées par les joueurs entre un match arbitré par des femmes et celui arbitré par des hommes

Sexes	Réponses	Arbitres hommes		Arbitres femmes		Eff
		<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
	Rigueur et compétence	17	56	10	33	27
	Jamais vu un match arbitré par des femmes	5	17	6	20	11
	Pas de différence	5	17	14	47	19
	Expérience	1	3	0	0	1
	Endurance	2	7	0	0	2
	T %		100		100	60

A travers le vécu quotidien, l'homme sur le terrain semble être plus respecté que la femme. D'ailleurs rigueur (56%), expérience (3%) et endurance (7%) lui sont attribuées.

17% des hommes et 47% des femmes soutiennent que le sexe n'a pas d'importance. L'essentiel est de diriger équitablement les rencontres.

Tableau IX : favoritisme ou non dans l'arbitrage selon les joueurs

Réponses	Pop		Joueurs				Joueuses				Eff
			Oui		Non		Oui		Non		
	<i>ni</i>	%									
<i>Pourcentage</i>	26	87	4	13	22	73	8	27			
T%		87		13		73		27		60	

(87%) des joueurs et (73%) des joueuses pensent qu'il existe du favoritisme dans l'arbitrage.

Ceci peut être la cause de la violence en grande partie qui affecte la qualité de l'arbitrage.

Notre expérience nous permet de dire que la violence a fait que la popularité du HB a subit une grande perte.

Tableau X : les origines du favoritisme des arbitres selon les joueurs

Pop	Joueurs		Joueuses		Eff
	<i>Ni</i>	%	<i>Ni</i>	%	
Raisons énumérées					
<i>Clubisme</i>	10	33	8	27	18
<i>Violences</i>	13	43	10	33	23
<i>Mauvaise formation manque d'expérience</i>	5	17	7	23	12
<i>la pression due au match</i>	2	7	5	17	24
T %		100		100	60

Parmi les réponses enregistrées, le favoritisme serait dû en grande partie au clubisme (33% des joueurs et 27% des joueuses), aux violences (43% des joueurs et 33% des joueuses).

Ces derniers affectent la qualité de l'arbitrage et le niveau de sa popularité, ce qui freine son développement.

Tableau XI : niveau de contestation de la décision de l'arbitre par les joueurs lors d'un match

Pop	Joueurs				Joueuses				Eff
	Oui		Non		Oui		Non		
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
Contestations									
<i>Constats</i>	20	67	10	33	17	57	13	43	60
T%	100				100				

Les fautes de l'arbitre se classent en 2 catégories. La première est la faute technique et la seconde est la faute d'appréciation.

On note un grand pourcentage des joueurs (67%) et des joueuses (57%) qui contestent. Ces contestations pourraient être dues à un manque d'informations relatif au règlement. Cette méconnaissance nous paraît entraîner des scènes de violences qui influencent négativement sur le niveau de popularité.

Tableau XII : niveau de jugement de la connaissance du règlement des arbitres par les joueurs

Appréciation	Très faible		Faible		Moyen		Bon		Très bon		T	
	ni	%	ni	%	ni	%	Ni	%	ni	%	ni	%
<i>Joueurs</i>	0	0	7	23	19	63	4	14	0	0	30	100
<i>Joueuses</i>	5	17	10	33	11	36	4	14	0	0	30	100

23% des joueurs et 50% (17+33) des joueuses disent que le niveau de connaissance du règlement des arbitres est faible.

Par contre 14 % des joueurs et joueuses jugent bon leur niveau.

D'autre part on note une unanimité des joueurs et joueuses qui s'accordent à dire que l'arbitrage n'a pas connu le haut niveau.

Tableau XIII: quelques solutions des joueurs pour une meilleure prestation

Solutions	Pop		Joueurs		Joueuses		Eff
	Ni	%	Ni	%	Ni	%	
<i>Formation sur le coté théorique et pratique</i>	19	63	16	53	35		
<i>Formation dès le bas âge</i>	1	3	3	10	4		
<i>Séminaires-recyclage</i>	8	27	6	20	14		
<i>Deux jours de la semaine et aider par les internationaux</i>	0	0	3	10	3		
<i>Nécessité de matériels audio-visuels</i>	0	0	2	7	2		
<i>Sanctions sévères des arbitres commettant des fautes</i>	2	7	0	0	2		
T %			100		100		60

Parmi les solutions, l'accent est beaucoup mis sur la formation des arbitres. La formation arbitrale mérite que l'on s'y attarde. Un arbitre bien formé peut quelque part diminuer les contestations et les réactions négatives de certains acteurs du HB, par conséquent entraîner une belle prestation.

Tableau XIV : les raisons du non développement de l'arbitrage féminin du HB sénégalais selon les joueurs

Pop Raisons	Joueurs		Joueuses		Eff
	<i>ni</i>	%	<i>ni</i>	%	
<i>La non- sensibilisation</i>	5	17	6	20	11
<i>Violences-insécurité</i>	18	60	14	47	32
<i>Vie au foyer</i>	5	17	3	10	8
<i>Manque de volonté</i>	2	7	7	23	9
T %	100		100		60

Les réponses ci-dessus montrent en grande partie, que l'insécurité et la violence (60% des joueurs et 47% des joueuses) qui règnent dans le milieu arbitral sont les premiers traits qui empêchent aux femmes de s'engager. Cette violence est presque notée par tous les acteurs du HB : chez les entraîneurs (cf. tableau IX) et chez les arbitres (cf. tableau XXIV) : les raisons du non engagement des femmes dans l'arbitrage).

Tableau XV : les solutions suggérées par les joueurs pour inciter les femmes à s'engager dans l'arbitrage du HB sénégalais

Solutions	Pop		Joueuses		T
	ni	%	ni	%	ni
<i>Formation –Stages recyclages séminaires</i>	19	64	13	43	32
<i>sécurité des arbitres</i>	6	20	8	27	14
<i>Que les femmes se mettent sur les mêmes pieds d'égalités que les hommes</i>	3	10	4	13	7
<i>Arbitrage des matchs selon le sexe</i>	1	3	3	10	4
<i>Obligation des clubs d'envoyer des femmes dans les stages de formation</i>	0	0	2	7	2
<i>Représentante des femmes au niveau de la fédération</i>	1	3	0	0	1
T %	100		100		60

Parmi les solutions évoquées, l'accent est beaucoup mis sur la formation (64% des joueurs et 43% des joueuses) et sur la sécurité des arbitres (20% des joueurs et 27% des joueuses).

La formation est la base liere fondamentale de l'arbitre. Cette formation doit se faire continuellement pour une bonne maîtrise du contenu.

Le manque de sécurité dans les stades fait que les arbitres prennent peu de risques car sentent toujours la menace des autres acteurs sur leur tête. Leur assurer la sécurité serait les motiver et les inciter à s'engager.

IV- COMMENTAIRES DES QUESTIONS QUE NOUS N'AVONS PAS JUGE NECESSAIRE DE METTRE DANS UN TABLEAU

IV-1- Arbitres

IV-1-1- les arbitres ayant eu à pratiquer le HB en tant que joueur

Tous les arbitres interrogés (100%) ont répondu avoir pratiqué le HB en tant que joueur.

Ceci nous fait dire que ces arbitres sont plus expérimentés que d'autres. Ils ont été sanctionnés et du coup savent l'effet d'une sanction sur un joueur. Cette expérience en tant

que joueur fait que ces arbitres ont un aperçu sur le règlement. Cette connaissance pourrait améliorer la qualité du jeu et par conséquent entraîner de belles prestations.

IV-1-2- la durée du passage arbitral dans les différents grades selon les arbitres répondants

La population des arbitres à l'unanimité (100%) a répondu 2 ans.

La durée de passage dans les différents grades est au minimum 2 ans.

L'arbitre qui est resté un an sans officier ne pourra pas passer au grade supérieur. Il lui faut obligatoirement 2 ans de pratique (sur le terrain) pour accéder au grade supérieur.

IV-1-3- Le nombre de matchs en moyenne dans l'année des arbitres répondants

100% des femmes n'arbitrent pas.

La plupart d'entre elles ont eu à arbitrer deux fois lors du Championnat Régional, donc elles n'ont pas encore accès au Championnat Elite.

La plupart des arbitres masculins n'ont pas précisé le nombre de matchs qu'ils dirigent dans l'année, ils disent arbitrer « plusieurs » matchs. Seuls les fédéraux, confédéraux et internationaux ont eu à préciser qu'ils dirigent au minimum 30 matchs dans l'année. Ce qui nous fait penser que l'arbitrage masculin tourne autour de ces 3 grades par conséquent les arbitres qui n'ont pas encore accès aux grades supérieurs seront lésés pour l'acquisition de l'expérience.

IV-2- Entraîneurs

IV-2-1- La difficulté de l'arbitrage féminin notée chez les entraîneurs

(100%) pense que la difficulté de l'arbitrage féminin se trouve au niveau de la politique de recrutement.

Depuis très longtemps aucune femme n'est présente dans les stages de formation. Ceci entraîne l'impopularité de l'arbitrage féminin et par conséquent le rend invisible.

IV-3- Joueurs

IV-3-1- le niveau actuel de pratique des joueurs

Toute la population des joueurs et joueuses interrogés est senior.

Nous avons jugé plus important d'interroger des joueurs évoluant dans le Championnat Elite car cette compétition est plus visible.

Ces joueurs sont sensés être les plus expérimentés par rapport au niveau du jeu et par conséquent influencent positivement la qualité du jeu et de l'arbitrage.

V- SUPPORTERS

L'ensemble des supporters interrogés pour la plupart sont des analphabètes du HB (ne connaissent pas les règles du jeu). Ces derniers affirment qu'ils suivent presque tous les matchs pas par amour du HB mais plutôt par amour de leur club ou par copinage. Ces supporters affirment avoir été plusieurs fois à l'origine des agressions verbales et gestuelles.

Selon la même source la cause de ces violences serait venue de ces arbitres qui « ne connaissent rien » ou qui favorisent délibérément une équipe. Ces derniers soutiennent que tant qu'il n'y aura pas de changement dans la pratique arbitrale, les agressions vont augmenter surtout avec l'absence des forces de l'ordre notée dans le milieu du HB.

Selon toujours 100% des supporters, il n'y a pas de solutions pour intégrer les femmes car l'arbitrage c'est l'affaire des hommes.

La violence serait due à la méconnaissance des règles de jeu de la part des arbitres. Mais ce jugement de la part des arbitres, peut-il être pris en compte si nous savons que ces répondants ne maîtrisent pas le règlement?

Il serait mieux d'organiser des séminaires entre les différentes populations pour la maîtrise du règlement afin de diminuer certaines scènes de violences.

VI- PRESIDENT C.F.A.S.C. ET COMMISSION

Selon la C.F.A.S.C., il existe une formation permanente des arbitres. La durée de la formation arbitrale au niveau national n'est pas fixe. Elle peut s'étaler d'une semaine à un an selon la disponibilité de l'arbitre.

Cependant cette formation rencontre un problème de disponibilité des arbitres au même moment. Ce qui conduit à une insuffisance d'arbitres dans le HB en général et dans le Championnat Elite en particulier.

Selon le président de la C.F.A.S.C., le dernier stage de recyclage de séminaire de formation, de passation de grade date de deux mille sept 2007. Le taux de réussite était supérieur au taux d'échec.

Selon la C.F.Q.R.D. qui joue un rôle de sécurisation et d'assainissement des compétitions, ses moyens sont humains. Les sanctions envers les arbitres sont données en fonction de la gravité de la faute commise. Mais vu la carence arbitrale, les arbitres passibles de sanctions ces 3 dernières années n'ont pas été sanctionnés ; ils ont été simplement rappelés à l'ordre.

Depuis plus de 5 ans, la disparition des femmes dans l'arbitrage est constatée. Selon le président de la C.F.A.S.C., les raisons de la disparition seraient dues à un manque de sensibilisation, de motivation et à la légèreté des clubs. Pour plus de popularité dans l'arbitrage féminin, nous proposons de « changer les règles ». C'est à dire : les textes demandent aux clubs d'envoyer 2 joueurs dans les stages de formation, en général ils envoient 2 garçons. Nous pensons obliger ces derniers à envoyer un homme et une femme lors de la formation arbitrale.

La dernière formation arbitrale où il y avait des femmes date de 2007. Actuellement le nombre de femmes arbitres est de 11 (5 actives et 6 inactives).

Selon le président de la C.F.A.S.C., la commission d'arbitrage se réunit une fois par semaine pour des raisons d'organisation de la commission, d'analyse et de critiques des matchs, de désignation des arbitres pour les rencontres. Ces derniers sont désignés selon leur compétence et leur disponibilité. Selon la commission il n'existe aucune forme de motivation dont bénéficient les arbitres. La prestation se fait dans un milieu insécurisé. La part de responsabilité des arbitres dans la violence se résume en général aux règlements de compte entre arbitres et joueurs ou entre arbitres et supporters. Pour pallier cela nous envisageons d'organiser des formations entre arbitres, joueurs et supporters pour une meilleure connaissance du règlement mais aussi pour une communication positive.

Il serait bien de motiver les arbitres et d'assurer la sécurité des arbitres qui sont actifs pour inciter les autres à intégrer l'arbitrage.

La non-sanction des arbitres pourrait avoir une influence négative dans leur prestation.

Il serait normal de les sanctionner (positivement et négativement) afin de faire une bonne évaluation et appréciation des arbitres.

VII- ANCIENS HANDBALLEURS ET ARBITRES

D'anciens handballeurs et arbitres affirment arbitrer beaucoup de matchs lors du Championnat National, Régional et de la Coupe du Sénégal. Selon ces arbitres, le Sénégal dispose de techniciens qui ont eu à faire des stages un peu partout dans le monde. Et si nous nous référons au HB mondial, nous verrons que le HB actuel sénégalais a gagné en technicité.

La qualité de l'arbitrage a évolué. Les arbitres respectent les lois du jeu et essaient d'appliquer le plus possible ce qui est dit et écrit sur le code d'arbitrage. Cependant il y a à déplorer et à regretter le comportement des joueurs sur le terrain. Ils ne s'informent pas quant aux changements du règlement. Concernant l'arbitrage féminin, il faut d'abord féliciter et encourager cette génération de joueuses arbitres, qui se sont portées volontaires pour venir officier au HB cette année. Cette baisse du nombre d'arbitres n'est pas due à un phénomène. Le corps arbitral n'a pas su

prendre la relève. Qu'il prenne ses responsabilités en allant vers les clubs, en prendre 2 garçons et 2 filles, les amener en séminaire et les former.

Des démarches au près du président de la C.F.A.S.C. sont en train de se faire pour qu'un séminaire de formation de remise à niveau soit organisé. Une manière de permettre à ces stagiaires de devenir des arbitres officiels.

Il n'y a pas de raisons qu'il y ait violence dans le HB et particulièrement dans l'arbitrage. Seulement il faudrait qu'acteurs, spectateurs et arbitres s'investissent davantage à maîtriser les règles du jeu et le code d'arbitrage. Car généralement ce sont les ignorants du règlement qui sèment la violence et certains joueurs qui se retournent contre l'arbitre qui applique scrupuleusement le règlement.

Selon la même source, « en tant qu'arbitres, ils appliquent la loi pour tout joueur qui se serait mal comporté sur le terrain car la violence n'a pas sa place dans le HB et quelque soit par ailleurs ». Techniciens, joueurs, supporters, tout le monde sportif du HB, cultivez-vous pour connaître lois et règlements.

Ces solutions pourraient avoir une influence positive dans la qualité de la prestation arbitrale.

VIII- ADMINISTRATEURS

Selon les administrateurs, la région de Dakar compte :

- une fédération basée au stade Iba MAR DIOP
- 11 ligues : Dakar St Louis Louga Thiès Ziguinchor Kolda Tamba Kaolack Diourbel dont Matam et Fatick qui n'enregistrent pas de licenciés.
- 6 clubs (Jaraaf, Gorée, JA, DUC, Golf HBC et Saltigué)
Club: (comportant plusieurs disciplines)
- 2 équipes (Diamono et Disso).
Equipe :(une seule discipline)
- 10 terrains d'entraînement compétitifs et un stadium de compétition (Iba MAR DIOP).

Selon la même source le HB sénégalais est confronté à d'énormes difficultés (financières, infrastructurelles, matérielles et Humaines...).

Le manque de motivations et de débouchés fait que les femmes ne s'engagent pas massivement dans le HB sénégalais.

Pour une meilleure relance du HB en général et de l'arbitrage féminin en particulier, il faut régler en dehors de ces problèmes celui de la violence qui règne dans le HB sénégalais.

Selon les administrateurs, les constats faits sur les matchs de la Coupe du Sénégal 2008 et particulièrement lors de la finale sont la confirmation de la violence qui existe dans le HB sénégalais.

Selon le président de la Commission Sportive et président d'Organisation de la Ligue de Dakar, presque chaque match est émaillé de scènes de violences.

« Le public est là pour regarder le HB dans toute sa dimension et non pour assister à de la boxe ».

La fréquence de la violence notée dans le HB sénégalais constitue un grand barrage pour l'intégration de l'arbitrage. Il serait nécessaire de solliciter les Forces de l'Ordre à coiffer tous les matchs organisés dans le HB sénégalais.

L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL SENEGALAIS : *Problèmes et perspectives.* CAS DE LA REGION DE DAKAR.

DISCUSSION

Discussions

I- ARBITRES

Après constat, nous pouvons dire que le nombre d'arbitres au Sénégal est insuffisant. Sur 39 hommes, 10 à Dakar sont actifs et sur 11 femmes à Dakar 6 sont inactives. Ce manque d'arbitres explique les raisons d'arbitrer 2 matchs dans une même journée (cf. tableau XI p.41). Les fédéraux, confédéraux et internationaux affirment arbitrer au minimum 30 matchs dans l'année (cf. commentaire IV-1-3 p.65). Ce qui nous conduit à dire que l'arbitrage masculin tourne autour de ces mêmes éléments. Les arbitres féminins ont intégré tardivement le milieu. De 1981 à 1997 aucune femme n'a subi la formation arbitrale (cf. tableau V p.36). Les 5 femmes formées en 2007 n'ont pas encore accès au Championnat Elite, elles ont pour la plupart arbitrer 2 fois au Championnat Régional, c'est ce qui explique l'irrégularité de la pratique arbitrale chez ces dernières. L'ensemble des arbitres hommes et femmes ne sont pas satisfaits de leur émolument (cf. tableau XII p.42). Une femme s'est retirée tout juste par ce que «les arbitres ne sont pas rémunérés ». N'oublions pas que les textes ne parlent pas de paiement mais plutôt de transport. Il revient à dire que le coût du transport doit varier en fonction de la distance car l'arbitre qui doit officier dans une autre région doit prendre en charge aussi bien son transport, sa restauration et éventuellement son logement.

Dans les domaines autres que physiques, techniques, psychologiques, théoriques et pratiques, les arbitres ne sont pas satisfaits (cf. tableau VII. P.38 et VIII p.39).

A la question relative à l'assurance, 100% des arbitres hommes et femmes n'en bénéficient pas (cf. tableau XIII p.43). Montrer à l'arbitre qu'il est dans un milieu sécurisé avec une totale couverture serait l'aider à faire une meilleure prestation.

Les réponses enregistrées ont montré que les divergences entre arbitres sur une même faute de joueur seraient dues à une mauvaise formation. D'autres ont souligné que les arbitres n'officient plus par paire (cf. tableau XIV p.43)

100% arbitres masculins et 83% arbitres féminins sont contestés dans leurs décisions (cf. tableau XVII p.45). Ce qui veut dire que le niveau de connaissance des règles de jeu des arbitres doit être revu.

Les violences notées chez les joueurs et chez le public (cf. tableau XVIII p.45 et XIX p.46) expliqueraient la rareté du public mais aussi celle des femmes à s'engager dans l'arbitrage et

trouvent comme conséquences la mauvaise publicité et la mauvaise visibilité du HB en général et de l'arbitrage en particulier.

II- ENTRAINEURS

32% des entraîneurs n'ont jamais vu de matchs arbitrés par des femmes (cf. tableau I p.49). Pour cette population les difficultés de l'arbitrage féminin se situent en grande partie à la non-sensibilisation des femmes (cf. commentaire IV-2-1 p.66), il n'y a ni politique ni motivation. 91% des entraîneurs préfèrent être arbitrés par des hommes (cf. tableau III p.50), ce qui nous conduit à dire que la prestation des femmes laisse à désirer. D'ailleurs, 55% de cette population pensent que depuis 5 ans, l'arbitrage féminin n'a connu aucune évolution (cf. tableau XI p.55).

Pour la question relative au favoritisme, plus de la moitié des entraîneurs pensent que certains arbitres favorisent des équipes lors des rencontres (cf. tableau IV p.51). Ce favoritisme pourrait s'expliquer d'une part par le clubisme c'est à dire l'amour et l'affection qu'un arbitre porte à son club ; d'autre part par une formation incomplète, autrement dit l'arbitre commet des erreurs. Ses erreurs commises par les arbitres font penser aux joueurs que l'arbitre est partial et par conséquent favorise délibérément une équipe alors que cela pourrait être la méconnaissance du règlement.

Si 13% des entraîneurs jugent bon le niveau des arbitres, 23% le jugent faible (cf. tableau V p.51). Ceci nous conduit à dire que la formation des arbitres sur tous les plans doit être revue de plus près.

A la question relative à l'arbitrage féminin, la violence, le manque de volonté et la non-sensibilisation sont les points enregistrés qui freinent ainsi l'engagement des femmes dans l'arbitrage (cf. tableau IX p.54).

III- JOUEURS

Pour les joueurs, l'ensemble des problèmes soulignés relève de l'arbitrage. Selon les réponses apportées, 86% des joueurs et 70% des joueuses n'ont jamais vu de matchs arbitrés par des femmes (cf. tableau VI p.60) Ceci montre le manque d'arbitres féminins qui existe dans le HB sénégalais. Sur 11 femmes arbitres, 6 sont inactives, les 5 autres qui restent font parti de la nouvelle génération formée en 2007.

Si 58% des joueurs et joueuses préfèrent être arbitrés par des hommes (cf. : tableau VII p.60), et que 88% des joueurs et 12% des joueuses pensent que les hommes sont plus aptes physiquement et psychologiquement (cf. : tableau VIII p.61), c'est que quelque part l'arbitrage féminin a de vrais problèmes qui méritent d'être posés.

93% (33+43+17) des joueurs et 83% (27+33+23) des joueuses affirment que le favoritisme noté dans les matchs serait du en général au clubisme, à la violence et à une mauvaise formation (cf. tableau X p.62). Ce qui entraîne une conséquence négative dans l'engagement des femmes dans l'arbitrage (cf. tableau XIV p.64) mais aussi la prestation arbitrale.

IV-SUPPORTERS

100% des supporters interrogés ne maîtrisent pas le règlement et pourtant assistent à la plupart des matchs. Ceci pourrait être en grande partie la cause de la violence qui entraîne une mauvaise image du HB.

Selon les supporters, la violence serait venue des arbitres. Il nous semble qu'un jugement doit se faire sur la base d'une connaissance.

Selon la même source, l'arbitrage est masculin comme son nom l'indique. Il est nécessaire d'organiser des séminaires et des tournois féminins arbitrés par des femmes afin que les supporters maîtrisent le règlement mais aussi qu'ils puissent se mettre dans leur tête que l'arbitrage c'est aussi l'affaire des femmes.

V- PRÉSIDENT CFASC ET COMMISSION

Selon le Président, les arbitres ne sont pas sanctionnés vu la carence qui existe dans le milieu arbitral. Il nous semble que les arbitres passibles de fautes doivent être sanctionnés. Cela leur permettrait de mieux réviser le code mais également permettre aux autres d'être conscient qu'ils ne sont pas épargnés d'éventuelles sanctions dans le futur.

L'insécurité et le manque de motivation pourrait expliquer cette carence. Il serait préférable de mettre les arbitres dans de bonnes conditions afin d'intéresser les autres à intégrer le milieu arbitral.

VI- ANCIENS HANDBALLEURS ET ARBITRES

Cette population déplore le comportement des joueurs. Nous pensons qu'il faudrait que les sanctions soient plus sévères envers les joueurs afin d'éviter certaines réactions à l'égard des arbitres.

VII- ADMINISTRATEURS

Concernant cette population, elle rencontre des problèmes dans les différents secteurs (financier, infrastructurel matériel et humains).

Pour remédier à ces problèmes, la FSHB doit chercher des sponsors et essayer de médiatiser la discipline, ce qui lui permettrait d'améliorer le secteur infrastructurel et matériel. La FSHB devrait instaurer une formation administrative pour inciter à beaucoup plus d'adhérents.

L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL SENEGALAIS : *Problèmes et perspectives.* CAS DE LA REGION DE DAKAR.



PERSPECTIVES ET SOLUTIONS

Perspectives et Solutions

Face à tous les problèmes qui assaillent le HB sénégalais, nous ne pouvons rester indifférents à la nécessité de réfléchir et d'apporter une contribution si modeste soit – elle.

Ainsi l'observation faite sur le terrain, l'analyse et l'interprétation des différentes réponses aux questionnaires et interviews, vont nous permettre d'esquisser des propositions de solutions pour le développement et la relance de l'arbitrage féminin du HB sénégalais.

Cette réflexion tournera autour de :

I- LA MOTIVATION A S'ENGAGER ET LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES ARBITRES DANS L'ENGAGEMENT.

I-1- Les appuis en fonds (argent) et en moyens (matériels)

Nous comptons solliciter des partenaires dans le cadre du sponsoring. Par ailleurs nous solliciterons les Ministères (de la Femme de la Jeunesse, de la Santé, de la Solidarité et de la Petite Enfance) qui appuieront le Ministère des Sports. Nous souhaitons aussi travailler avec les entreprises d'anciens handballeurs mais aussi avec les entreprises à produits utilisés par les femmes. Ces Ministères et entreprises aideront la FSHB à décrocher des ressources financières et matérielles pour réunir le budget nécessaire.

I-2- L'assurance administrative de la pratique arbitrale

Puisque les joueurs sont assurés par leur club, les arbitres aussi doivent être assurés par la FSHB. Mais face à l'absence de moyens, chaque arbitre a la possibilité d'avoir une licence dans un club pour bénéficier de son assurance. A partir de ce moment, l'arbitre se doit d'assister aux entraînements de ce club afin de lui permettre de mieux maîtriser le règlement. En retour, il ne lui est permis d'arbitrer aucune rencontre de ce club.

I-3- La sécurité des arbitres

L'insécurité, étant un facteur qui affecte la prestation arbitrale, la sécurité des arbitres doit être assurée. Pour cela la FSHB doit établir et présenter au ministre de l'intérieur un programme bien respecté des rencontres sportives pour permettre aux forces de l'ordre de couvrir tous les matchs.

Avec l'évolution de la société et la promotion faite aux femmes dans les différentes structures, il serait souhaitable de renforcer la sécurité des arbitres féminins par une présence remarquée des femmes en uniforme.

Ainsi les arbitres se sentiront plus protégés et les prestations seront meilleures.

I-4- Les honoraires

La plupart des arbitres n'étant pas satisfaits de leur émolument, nous pensons qu'il serait logique voire urgent d'améliorer leurs conditions financières afin de mieux les motiver.

I-5-La visibilité du HB

Au Sénégal, le HB ne semble pas attirer les médias. Nous proposons d'organiser régulièrement des tournois de HB avec les équipes féminines et masculines des différents clubs (cadets-juniors) qui serviront de démonstration aux jeunes arbitres. Ces manifestations seront parrainées par les anciennes gloires et surtout par les autorités dans le but de les intéresser à la discipline. Par la suite, solliciter l'aide des directeurs de radios pour passer les informations mais aussi ceux de la Télévision Nationale pour assurer la couverture médiatique. Ceci permettra une meilleure visibilité du HB mais aussi de l'arbitrage masculin et féminin au sein du Sénégal.

II-LES POLITIQUES ET STRATEGIES DE RECRUTEMENT

II-1- Les appuis en ressources humaines

Le recrutement de jeunes se fera à bas âge, étape par étape à l'image de la formation du joueur.

- Nous proposons à la FSHB de viser sur le HB scolaire : il existe une structure appelée U.A.S.S.U. qui organise des compétitions pendant l'année scolaire dans la plupart des disciplines. Nous demandons à la Fédération de se diriger vers les établissements scolaires, lycées et collèges, de désigner des enseignants (optant le HB) dans les établissements qui pourront récolter cette pépinière de meilleurs handballeurs minimes et cadets (garçons et filles) pour la formation arbitrale.

La FSHB se chargera en retour de récompenser ses enfants et les soutiendra par des dotations en équipements complets (maillots, sifflots chaussures). Le développement de l'arbitrage doit passer par la formation des jeunes de la petite catégorie car une élite ne peut être viable sans être passée à la formation de base. Cela permettra d'augmenter la population du HB et de l'arbitrage dans la mesure où beaucoup de jeunes seront intéressés par la découverte de la discipline et de la pratique arbitrale.

- Par rapport à cette politique, nous aurions souhaité à travers le concours d'entrée de l'INSEPS, qu'importance soit accordée aux jeunes filles recrutées chaque année afin de combler le déficit qui existe dans l'arbitrage féminin.

III- LES POLITIQUES ET STRATEGIES DE FORMATION

La formation des arbitres mérite que l'on s'y attarde.

Ainsi nous jugeons nécessaire d'avoir des écoles de formation.

Dans cette politique nous comptons former de jeunes garçons et filles qui vont se charger de tous les matchs concernant toutes les compétitions. Nous notons que dans les stages de formation, seuls des garçons sont envoyés. Pour augmenter le nombre d'arbitres femmes et la visibilité de l'arbitrage féminin, il faut obliger tous les clubs à envoyer de jeunes filles lors des formations d'arbitres. L'accent sera alors mis sur :

- La formation technique qui permettra la maîtrise du règlement, des placements et déplacements, des gestes et signes de communication.
- La formation psychologique qui permettra la connaissance des facteurs qui pourront affecter la prestation.
- La formation perceptive qui leur permettra de préciser les secteurs d'observation et de déceler les infractions possibles dans certains secteurs.
- La formation physique qui permet d'être plus proche de l'action, d'améliorer la maîtrise psychologique, d'assurer une meilleure perception et une meilleure interprétation des situations.

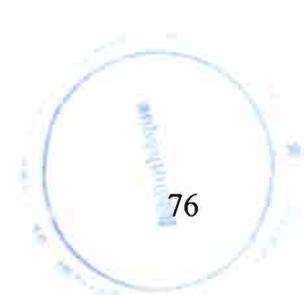
Ainsi nous demandons à la C.F.A.S.C. :

D'essayer de maintenir les paires d'arbitres ce qui leur permet d'être cohérents dans leurs décisions. De faire des paires homme/femme, ce qui motive et rassure davantage les femmes.

De désigner un arbitre de grade équivalent selon le niveau de la compétition :

- Les internationaux, arbitres de zones et fédéraux officient à partir des quarts de finales pour le championnat élite et la coupe du Sénégal.
- Les arbitres régionaux et départementaux officient le championnat régional.
- Les arbitres sous-départementaux officient à la base.

Nous demandons à la C.F.A.S.C. d'organiser régulièrement des séminaires entre arbitres, joueurs et supporters pour amener ces derniers à maîtriser les règles du jeu.



CONCLUSION

Conclusion

Notre étude est partie du constat que l'arbitrage féminin du HB sénégalais n'est plus représenté sur la scène des compétitions nationales.

Ce constat nous a amené à faire des enquêtes auprès des acteurs du HB.

Nous avons distribué des questionnaires et fait des interviews destinés aux arbitres, entraîneurs, joueurs, supporters, à la C.F.A.S.C., aux anciens handballeurs et arbitres et enfin aux administrateurs.

Ceci nous a permis de faire un diagnostic plus ou moins exhaustif des facteurs limitatifs du développement de l'arbitrage féminin du HB sénégalais. Selon la population spécifique que sont les joueurs (es), entraîneurs, arbitres masculins et féminins, ces facteurs limitatifs sont entre autres :

- Le manque de motivation
- Le manque de sensibilisation
- Le manque d'assurance
- Le manque de sécurité
- Le manque de formation

Les interviews des arbitres ont montré que les moyens mis à leur disposition sont insuffisants. On note un manque de motivation totale (pas de dotations en équipement, honoraires insuffisantes, pas de passage de grade, pas de stage à l'étranger...).

Un mauvais arbitrage est en partie générateur de violences dans les rencontres de HB, mais aussi l'insécurité et la réaction des acteurs face aux décisions de l'arbitre qui ne leur semblent pas correctes, le manque d'informations des supporters face au règlement, sont des facteurs évidents qui créent et aggravent la violence. Aussi la popularité de la discipline s'en trouve affectée.

Ces points évoqués plus haut, constituent des obstacles sérieux à la relance et au développement de l'arbitrage féminin du HB sénégalais.

Néanmoins, nous avons essayé d'apporter des suggestions pour une relance de l'arbitrage. Ces propositions tournent autour de :

- la nécessité d'avoir des écoles d'arbitrage
- la nécessité d'avoir des matériels et équipements

- la politique de sensibilisation et de recrutement
- la nécessité de stages, séminaires et formations d'arbitre
- l'assurance administrative
- la sécurité des arbitres
- l'augmentation des émoluments
- la visibilité du HB et de l'arbitrage

Aujourd'hui, nous pensons que les changements de mentalité et d'attitude et les différentes propositions ci-dessus, inciteront les responsables du monde sportif à reconsidérer et à rehausser l'arbitrage féminin du HB sénégalais.

Il est donc primordial de donner à l'arbitrage la place qui lui revient. C'est une tâche qui n'est pas seulement l'affaire des femmes, mais une tâche collective qui revient à tous ceux et à toutes celles qui sont impliqués dans le HB.

Se faisant, nous espérons que ce modeste travail contribuera au développement du HB au Sénégal.

L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL SENEGALAIS : *Problèmes et perspectives.* CAS DE LA REGION DE DAKAR.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Diatta, S. D. (2004) Plan quadriennal de développement du Handball sénégalais 2004 - 2008

Diop, G. (2008). Notes de cours de Sciences Humaines, UCAD, INSEPS. DAKAR

Encyclopédie Universalis (1996). France. S.A.

Ferréol, G. (1980). Le Dictionnaire de Sociologie. Paris : Masson.

Fritz et HATTIG P. (1979). Handball. Edition Falken Erich Sicker

Grave, G. (1994). Les Mémoires du Handball africain 1973-1993 : les années de Babacar FALL. Edition : Saint Paul. Dakar

IHF Code de Jeu édition 1998-2002

IHF Règles de Jeu. Edition 1997

Kane, A.W. (2006). Notes de cours de sociologie du sport, UCAD, INSEPS. DAKAR

Le Nouveau Petit Robert. (1994). Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française Paris : MAURY. Imprimeur S.A.,

Le Petit Larousse (2003). Grand Format. Edition : Maury S.A. MALESHERBES.

Le Petit Robert (2003). Dictionnaire des cultures générales.

Mendy, C. E. (1986). Politique et action de développement de l'arbitrage au Sénégal pour un meilleur devenir. Mémoire de Maitrise en Sciences Techniques de l'Activité Physique et du Sport. Département INSEPS Dakar.

Ndione, G. (1999). Essai d'analyse des raisons de la violence sur les arbitres de Football : Cas du Championnat du Sénégal première division : saison 1998-99. Mémoire de Maitrise en Sciences Techniques de l'Activité Physique et du Sport. Département INSEPS Dakar

Pautot, S. (1993). L'Arbitrage Sportif et la Loi. Gazette des Palais.

Robert des Sports (1990). Dictionnaire de la Langue des Sports. Edition PARIS : Parmentier

Sagna, O. (2008). Evaluation de l'Aptitude Physique des Arbitres de Football Fédéraux du Sénégal à partir du Nouveau Test 2005 de la FIFA. Mémoire de Maitrise en Sciences Techniques de l'Activité Physique et du Sport. Département INSEPS Dakar

Samb, Y. (2002). Arbitrage du Handball au Sénégal : Problèmes liés à la violence et perspectives. Mémoire de Maitrise en Sciences Techniques de l'Activité Physique et du Sport. Département INSEPS Dakar.

Soumaré. F. (2007). L'arbitrage féminin au Sénégal : enjeux et perspectives (cas du football dans la région de Dakar) Mémoire de Maitrise en Sciences Techniques de l'Activité Physique et du Sport. Département INSEPS Dakar.

Thiam, A. (1983). La Violence dans le Sport : Contribution à l'Etude du Phénomène, dans la perspective de Développement et de la Promotion du Sport au Sénégal et en Afrique. Monographie pour le certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et du Sport. Département INSEPS Dakar.

TURPIN, B. (1993). Football : Préformation et Formation. Paris : Amphora.

www.ff-handball.org/ffhb/index.php

L'ARBITRAGE FEMININ AU NIVEAU DU HANDBALL SENEGALAIS : *Problèmes et perspectives.* CAS DE LA REGION DE DAKAR.



ANNEXES

Questionnaire

Destiné aux joueurs et joueuses du Championnat Elite

Ce questionnaire vous est soumis dans le cadre d'un mémoire de Maîtrises en Sciences et Techniques de l'Activité Physique et Sportive (S.T.A.P.S.). Nous vous assurons que les réponses seront gardées dans un anonymat complet. Nous vous remercions de votre franche collaboration pour la réussite de ce travail.

Mettre une croix dans la (les) case (s) correspondante (s) à votre choix.

Région :

Age :

Sexe : masculin féminin

Situation matrimoniale : marié(e) célibataire divorcé(e) autres

Situation professionnelle : chômeur fonctionnaire ouvrier autres

Niveau d'études : non scolarisé (e) primaire moyen secondaire
universitaire autres

1/ Combien d'années avez-vous pratiqué le Handball

A quels niveaux

Scolaire universitaire militaire autres

Dans quels secteurs

Civil : départemental régional national international

2/ Quel est votre niveau actuel de pratique

3/ Combien de fois votre équipe s'entraîne-t-elle par semaine ?

Environ combien d'heure par séance

4/ Vos rencontres à l'entraînement sont – elles dirigées par des arbitres qui ont subi la formation ?

Oui Non

Si oui de quel grade

Elève arbitre départemental régional fédéral zonal confédéral
international

5/ Avez-vous été arbitré par des femmes lors d'un match ?

Oui Non

6/ Lors d'un match : vous préférez être arbitré par :

Des hommes Oui Non

Des femmes Oui Non

7/ Quelles différences avez-vous perçu entre un match arbitré par des femmes et celui arbitré par des hommes ?

.....
.....
.....

8/ Pensez-vous qu'il arrive que des arbitres favorisent des équipes lors des rencontres ?

Oui Non

Selon vous qu'est ce qui est à l'origine de ce favoritisme ?

.....
.....

9/ Vous arrive-t-il de contester la décision de l'arbitre lors d'un match ?

Oui Non

Quelle est la conséquence de cette réaction ?

.....
.....

10/ Comment jugez-vous le niveau de connaissance du règlement de la part des arbitres ?

Très faible Faible Moyen Bon Très bon

11/ Quelles solutions préconisez-vous pour une meilleure prestation ?

.....
.....

12/ Selon vous, qu'est ce qui freine l'engagement des femmes dans l'arbitrage du HB sénégalais ?

.....
.....
.....

Quelles solutions préconisez- vous

.....

Questionnaire

Destiné aux entraîneurs

Ce questionnaire vous est soumis dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en Sciences et Techniques de l'Activité Physique et Sportive (S.T.A.P.S.). Nous vous assurons que les réponses seront gardées dans un anonymat complet. Nous vous remercions de votre franche collaboration pour la réussite de ce travail.

Mettre une croix dans la (les) case (s) correspondante (s) à votre choix.

Région :

Age :

Situation matrimoniale : marié célibataire divorcé autres

Situation professionnelle : chômeur fonctionnaire ouvrier autres

Niveau d'études : non scolarisé primaire moyen secondaire universitaire

Autres :

Niveau de qualification : sans formation animateur initiateur 1^{er} degré
2^{ème} degré 3^{ème} degré autres

1/ Avez-vous assisté à des matchs arbitrés par des femmes ?

Oui Non

Si oui comment jugez-vous leur niveau ?

Bon moyen mauvais

Où situez-vous la difficulté de l'arbitrage féminin

.....
.....

2/ Lors d'un match, vous préférez être arbitré par des arbitres :

Masculins Féminins

Pourquoi

.....
.....

3/ Pensez-vous qu'il arrive que des arbitres favorisent des équipes lors d'un match ?

Oui Non

Selon vous qu'est ce qui est à l'origine de ce favoritisme

.....
.....

4/ Comment jugez-vous le niveau de connaissance des arbitres ?

Très faible faible moyen bon très bon

5/ Par rapport à votre connaissance d'ordre technique, quelles solutions suggérez-vous pour une meilleure prestation ?

.....
.....
.....

6/ Si vous aviez à changer quelque chose à la pratique arbitrale, que proposeriez-vous ?

.....
.....
.....

7/ Comment jugez-vous l'intégration des arbitres féminins dans le Handball sénégalais ?

.....
.....

8/ Selon vous, qu'est ce qui freine l'engagement des femmes dans l'arbitrage du Handball sénégalais ?

.....
.....
.....

Quelles solutions proposez-vous pour plus de popularité ?

.....
.....
.....

9/ Quelles différences avez-vous noté dans l'arbitrage féminin du Handball sénégalais actuel comparé aux 5 dernières années ?

.....
.....
.....
.....
.....

10/ Quelles appréciations faites vous de l'arbitrage :

a) En général :

.....
.....
.....

b) Masculin :

.....
.....
.....

c) Féminin :

.....
.....
.....

Questionnaire

Destiné aux arbitres féminins

Ce questionnaire vous est soumis dans le cadre d'un mémoire de Maîtrise en Sciences et Technique de l'Activité Physique et Sportive (S.T.A.P.S.). Nous vous assurons que les réponses seront gardées dans un anonymat complet. Nous vous remercions de votre franche collaboration pour la réussite de ce travail.

Mettre une croix dans la (les) case (s) correspondante (s) à votre choix.

Région :

Age :

Situation matrimoniale : mariée célibataire divorcée nombre d'enfants

Situation professionnelle : ménagère fonctionnaire chômeuse

enseignante E.P.S. autres

Niveau d'études : non scolarisée primaire moyen secondaire

universitaire autres

1/ Avez-vous déjà pratiqué le Handball en tant que joueuse ?

Oui Non

Si oui pendant combien d'années

A quels niveaux/

Scolaire universitaire militaire autres à préciser

Quels secteurs

Civil : départementale régional national international

2/ Avez-vous subi une formation arbitrale ?

Oui Non

Où.....

Depuis quand.....

Quel est votre grade ?

Elève arbitre départemental régional fédéral zonal

confédéral international

3/ Quelle est la durée de passage arbitral dans les différents grades ?

.....
.....

4/ Avez-vous suivi des stages et séminaires de formation d'arbitre ?

Si oui dans quels domaines

Physique Technique Psychologique autres

En théorie : oui non

En pratique : oui non

Etes-vous satisfaites de vos stages et séminaires ?

Oui non

5/ Durant ces 3 dernières années ; avez-vous régulièrement pratiqué ?

Oui Non

Si non dites pourquoi

.....
.....

6/ Vous arrive-t-il d'arbitrer 2 matchs dans une même journée ?

Oui Non

7/ Combien de matchs en moyenne dirigez-vous dans l'année ?

.....

8/ Recevez-vous de l'argent quand vous arbitrez ?

Oui non

Si oui, sous quelles formes

.....

De qui vient cet argent.....

Jugez-vous cela suffisant

Oui Non

9/ Bénéficiez-vous d'une assurance pour cette pratique ?

Oui Non

10/ Lors d'un match : existe-t-il des divergences entre arbitres sur une même faute de joueur ?

Oui non

Comment réglez-vous ces problèmes

.....
.....
11/ Comment jugez-vous le niveau de connaissance des règles de jeu par joueurs ?

Très faible Faible Moyen Bon Très bon

12/ Vous arrive-t-il qu'un joueur conteste votre décision lors d'un match ?

Oui Non

13/ Avez-vous déjà été victime de violence de la part des joueurs lors d'un match ?

Oui non

Si oui quels genres de violence

Verbale physique

14/ Avez-vous déjà été victime de violence de la part du public lors d'un match ?

Oui non

Quels genres de violence

Verbale physique

15/ Dites en général les causes de ces violences :

.....
.....
.....

16/ Quelles sont les conséquences face à ces violences ?

.....
.....
.....

17/ Avez-vous partagé des matchs avec des arbitres masculins ?

Oui Non

Si ou ,i quelles appréciations en faites vous

.....
.....
.....

18/ Selon vous, qu'est ce qui fait que les femmes ne s'engagent pas massivement dans l'arbitrage féminin au Sénégal ?

.....
.....
.....

Questionnaire

Destiné aux Arbitres Masculins

Ce questionnaire vous est soumis dans le cadre d'une Mémoire de Maîtrise en Sciences et Techniques de l'Activité Physique et Sportive (S.T.A.P.S.). Nous vous assurons que les réponses seront gardées dans un anonymat complet. Nous vous remercions de votre franche collaboration pour la réussite de ce travail.

Mettre une croix dans la (les) case (s) correspondante (s) à votre choix.

Région :

Age :

Situation matrimoniale : marié célibataire divorcé autres

Situation professionnelle : chômeur fonctionnaire ouvrier autres à préciser

Niveau d'études : non scolarisé primaire moyen secondaire universitaire

Autres à préciser

1/ Avez-vous déjà pratiqué le Handball en tant que joueur ?

Oui Non

Si oui, pendant combien d'années.....

A quels niveaux

Scolaire universitaire militaire autres à préciser

Dans quels secteurs

Civil : départemental régional national international

2/ Avez-vous subi la formation arbitrale ?

Oui Non

Où

Depuis quand.....

Quel est votre grade

Elève arbitre départemental régional fédéral zonal confédéral

international

3/ Quelle est la durée de passage arbitral dans les différents grades ?

.....
.....

4/ Avez-vous déjà suivi des stages ; séminaires de formation d'arbitre ?

Si oui ? dans quels domaines

Physique Technique Psychologique autres

En théorie : Oui Non

En pratique : Oui Non

Êtes-vous satisfaits de vos stages et séminaires ?

Oui Non

5/ Durant ces 3 dernières années ; avez-vous pratiqué régulièrement ?

Oui non

Si non, dites pourquoi

.....
.....

6/ Vous arrive-t-il d'arbitrer 2 matchs dans une même journée ?

Oui Non

7/Combien de matchs dirigez-vous dans l'année ?

.....

8/ Recevez-vous de l'argent quand vous arbitrez ?

Oui Non

Si oui, sous quelles formes

De qui vient cet argent

Jugez-vous cela suffisant

Oui Non

9/ Bénéficiez-vous d'une assurance pour cette pratique ?

Oui Non

10/ Lors d'un match ; existe-t-il des divergences entre arbitres sur une même faute de joueur ?

Oui Non

Comment réglez-vous ce problème

.....
.....
11/ Comment jugez-vous le niveau de connaissance des règles de jeu par joueurs ?

Très faible Faible Moyen Bon Très bon

12/ Vous arrive-t-il qu'un joueur conteste votre décision lors d'un match ?

Oui Non

13/ Avez-vous déjà été victime de violence de la part des joueurs lors d'un match ?

Oui Non

Si oui, quels genres de violences

Verbale physique

14/ Avez-vous déjà été victime de violence de la part du public lors d'un match ?

Oui Non

Quels genres de violence

Verbale physique

15/ Dites les causes de ces violences en général

.....
.....
.....

16/ Quelles sont les conséquences face à ces violences ?

.....
.....
.....

17/ Avez-vous partagé des matchs avec des femmes arbitres ?

Oui Non

Si oui, quelles appréciations en faites vous

.....
.....

18/ Selon vous, pourquoi les femmes ne s'impliquent pas massivement dans l'arbitrage du HB sénégalais ?

.....
.....
.....

Guide d'entretien

PRESIDENT C.F.A.S.C. ET COMMISSION

1°) Existe-t-il une formation des arbitres avant et pendant les compétitions ?

2°) Existe-t-il des problèmes liés à cette formation ?

Si oui, lesquels ?

3°) La formation des arbitres est-elle permanente ?

4°) Y a-t-il suffisamment d'arbitres dans :

Le HB en général

Le championnat Elite en particulier

5°) De quelle année date le dernier stage :

➤ *de recyclage.*

➤ *de séminaire :*

➤ *de formation :*

➤ *de passation de grade :*

Quel est le taux de réussite et d'échec

6°) Quel rôle joue la C.F.Q.R.P. ?

Comment la C.F.Q.R.P. fonctionne ?

Quels sont ses moyens ?

7°) Existe-t-il des sanctions pour les arbitres en cas de faute d'arbitrage ?

Si oui, comment et quand

8°) Combien d'arbitres ont été sanctionnés ces 3 dernières années ?

9°) En quelle année date la dernière formation d'arbitrage où il y avait des femmes ?

10°) Quel est actuellement le nombre de femmes arbitres dans le HB sénégalais ?

Arbitres officiels

Non pratiquants

11°) A partir de quelle année pensez-vous que le nombre d'arbitres femmes a baissé ?

Qu'est-ce qui expliqueraient ces raisons ?

12°) Quelles solutions proposez-vous pour une intégration des femmes dans l'arbitrage du HB sénégalais ?

13°) Combien de fois la Commission d'arbitrage se réunit-elle par semaine ?

Quelles sont les raisons de ces réunions ?

De quels moyens dispose-t-elle ?

14°) Lors des rencontres sportives, selon quels critères sont faites les désignations d'arbitres ?

15°) Existe-t-il des formes de motivation dont bénéficient les arbitres,

Si oui, lesquelles ?

16°) Pensez-vous que les arbitres sont bien sécurisés dans les stades ?

17°) Selon vous, quelle est la part de responsabilité des arbitres dans la violence actuelle constatée dans le HB sénégalais ?

Quelles solutions proposez-vous pour palier cela ?

Guide d'entretien

ANCIENS HANBALLEURS ET ARBITRES

1°) Quelles fonctions avez vous occupé dans votre club ou dans les instances dirigeantes ?

En quelle année ?

2°) Avez-vous régulièrement assisté ces 3 dernières années à des rencontres de HB ?

Si oui, en quelle occasion ?

Si non, pourquoi ?

3°) Quel est selon vous le niveau technique actuel du HB sénégalais comparé aux années antérieures

4°) Comment jugez-vous la qualité de l'arbitrage actuel du HB sénégalais comparée aux années précédentes ?

5°) Quelles différences constatez-vous ?

6°) Quelles solutions proposez-vous pour une meilleure prestation ?

7°) Quels constats faites-vous de l'arbitrage féminin du HB sénégalais ?

8°) Selon vous quelles sont les raisons de la rareté des femmes ?

9°) Avec votre expérience, quelles solutions pouvez-vous apporté pour inciter les femmes à s'engager davantage dans l'arbitrage du HB ?

10°) Pensez-vous qu'il ait une relation entre la violence et l'arbitrage ?

11°) Comment analysez-vous le phénomène de violence au HB dans les stades ?

12°) Quelles solutions pouvez-vous apporter pour remédier à ces violences ?

Guide d'entretien

ADMINISTRATEURS

- 1°) Quel rôle avez – vous joué dans le HB Sénégalais ?**
- 2°) Quels sont les équipes et clubs qui existent ?**
- 3°) Quelles sont les instances dirigeantes ?**
- 4°) Quelle est la situation des infrastructures ?**
- 5°) Quelles sont les forces et faiblesses du HB sénégalais ?**
- 6°) Quelles sont vos suggestions pour une relance de ce HB sénégalais ?**
- 7°) Selon vous qu'est ce qui freine l'engagement des femmes dans l'arbitrage du HB sénégalais ?**
- 8°) Quelles solutions préconisez-vous pour plus de popularité dans l'arbitrage féminin ?**

Guide d'entretien

SUPPORTERS

1°) Avez vous pratiqué le HB ?

2°) Connaissez vous le règlement du jeu ?

3°) Suivez vous régulièrement les rencontres sportives ?

4°) Avez vous été auteur d'agressions verbale ou physique vis-à-vis des arbitres ?

5°) Quelles étaient les causes de ces violences ?

6°) Selon vous quelles sont les faiblesses de l'arbitrage féminin ?

7°) Quelles suggestions pouvez-vous apporter pour plus de popularité ?